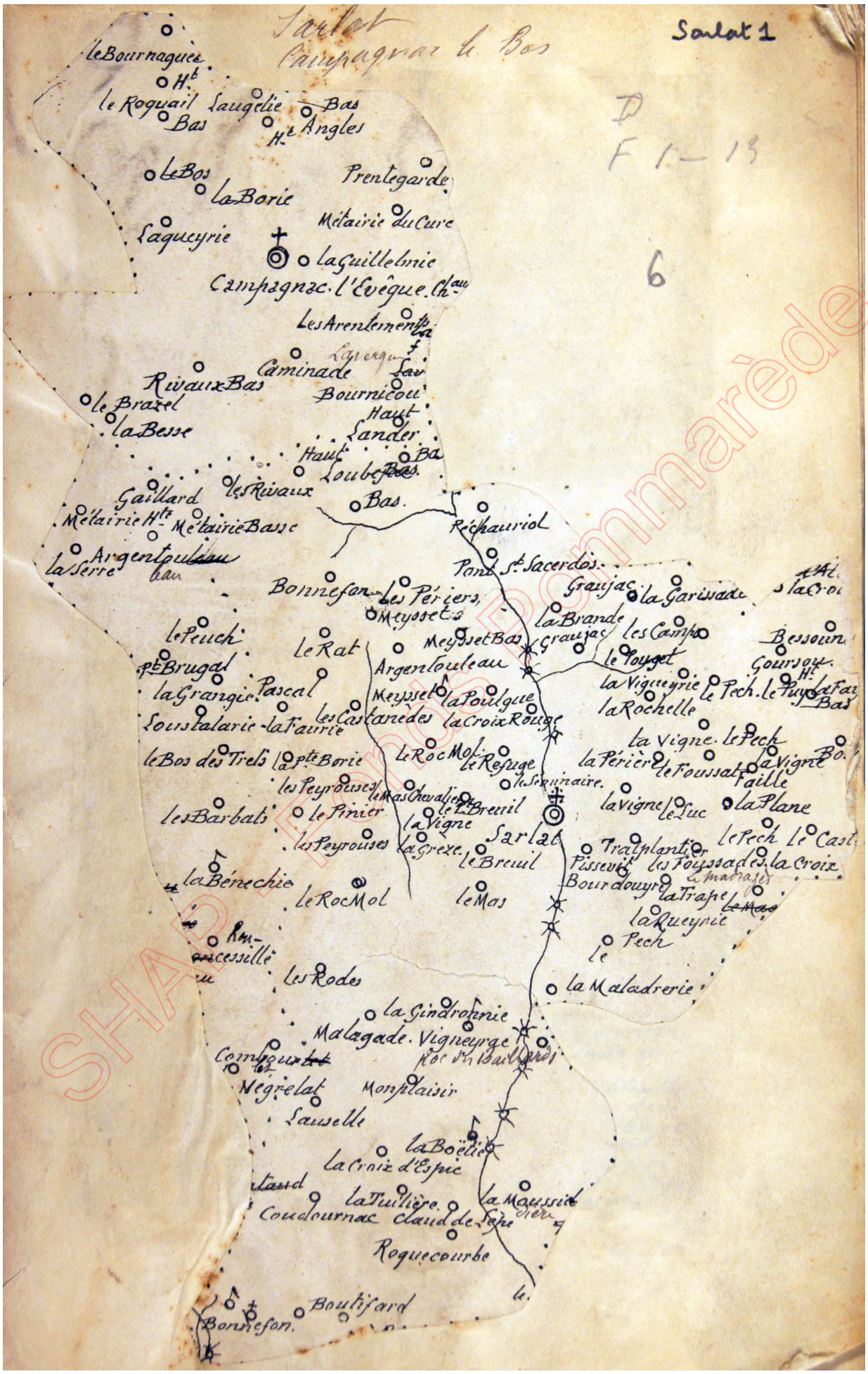
Chanoine Brugière

Sarlat

Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède


Sarlat
Campagnac le Bas
Sarlat 1
D
F 1 — 13
6
le Bournaguet
Hte
le Roguail
Bas
Saugelie
Bas
Hte Angles
Le Bos
la Borie
Prentegarde
Métairie du Curé
Laqueyrie
la Guillebnie
Campagnac l'Evêque Chau
Les Arentements
Caminade
Rivaux Bas
le Brazel
la Besse
Bournicou
Haut
Sander
Haut
Ba
Loubes
Bas
Gaillard
les Rivaux
Bas.
Métairie Hte
Métairie Basse
Réchauriol
la Serre
Argentouleau
Pont St Sacerdos
Bonnefon
Les Périers
Meyssetie
Graujac
la Garisade
la Brande
les Campo
Bessoun
le Peuch
le Rat
Meysset Bas
le Pouget
Gourgou
Hte
Pte Brugal
Argentouleau
la Vigueyrie
le Pech
le Puy
le Fau
Bas
la Grangie
Pascal
Meysset
la Poulgue
la Rochelle
Sous la Carie
la Faurie
les Castanedes
la Croix Rouge
la Vigne
le Pech
le Bos des Treis
la Pte Borie
le Roc Mol
le Refuge
la Périer
le Foussat
la Vigne
Bo
les Peyrouses
le Mas Chevalier
le Séminaire.
Paille
les Barbats
le Pinier
le Breuil
la Vigne
la Vigne
le Luc
la Plane
Sarlat
le Pech
le Cast
les Peyrouses
la Greze
le Breuil
Traplantier
Pissevie
les Foussades
la Croix
Bourdouyre
la Trape
le Mas
la Bérechie
le Roc Mol
le Mas
la Rueynie
le Pech
les Rodes
la Maladrerie
la Gindrophie
Malagade
Vigneyrac
Roc du Barry
Megrelat
Monplaisir
Lauselle
la Boëtie
la Croix d'Espic
la Tuilière
la Maussid
Coudournac
Claud de Lope
Roquecourbe
Boutifard
Bonnefon.

Argentouleau. 1½NO
l'Ausel (l'Auzelie)
Argntalou (Gde) 1¼NO
le Barbal . 2K O.
δ la Benechie . 20S.
Bessounet . 3NE.
δ δ Bonnefon Chau 3KO
id 450. (Bonnefon)
Bos des Oeil . 2½ O.
la Plle Borie . 2KO.
Le Bos 10S.
δ la Boëtie . 2½S.
Bois de Fillou . 4½SO
Bourre . 2KN.
Bourdouyre . ½ ES.
Bournazel,
Busevent (Vezac) 450
Boutillard . 450,
la Bouyssonie . ¼ES
la Brande . 2N.
les Brandes . 2N
le Breuil . ½ SO.
le Brugal (Ste Burgal) 3½ON
Campagnac (v. à part)
le Cambourlet . 30S
les Camps . 2NE.
Les Cantanèdes . ½NO
le Castel (Chau Trompette . 2E
Graujac . 2N.
Combe du Rieux . 2E.
Coudournac . 350.
Claud de l'Epe . 3S
Courbe . 450.
la Croix . 1½E.
la Croix 2½2E
La Croix d'Alon . 2½NE
la Croix d'Espiès . ½ SO.
en Demourat . 1N
Faille . 1½EN,
Jafon . 1E.
la Forêt . 2½ ON.

Les Foussades . 1½E
le Foussat . 1EN.
Gaillard . 4NO
la Garissade 2NE
la Gindronnie . 2SO.
Goursou . 2NE.
Graujac . 1¼N.
la Grange . 3NN.
la Greze . 10S.
landert 3NN.
laygue . 1½EN.
la ligne . 1½SO.
lastallerie (loustallarie) 3½N.
lasserre . 40N.
loubejac (Hte Bse) 3NO.
le luc . ½E (lac?).
Malegade . 2SO.
Le Madrazes . 1½E.
S. la Malaudie . 1½SE.
le Mas . ⅔ SO.
Mas-Chevalier . ⅔ O.
Le Maine . 2E.
Meysset . 2NO.
S. Meysset (Kau) . 1NO.
Monplaisir . 2½SO.
la Moussidière . 3SE
Nathalie.
Notre-Dame (Rès Sarlat)
Negrelat . 350.
les Oliviers (Hauteur)
Chau des Pauvres . 20S.
Pascal.
Pechauriol . 2½NO.
le Pech . 1½NE . 2S.
Pech la Faisse
Pouch . 30N.
Le Pech d'Embiren . 3EN.
Périer . 2NO.
les Peyrouses . 2KO
la Perrine . 1EN.
le Pignier . 1½ O.

Peyrignac (Hte Bse) 3NE
le Pisseret . 2NE
Pissevit . ¼SE.
La Plane . 1¼ EN.
le Pontet.
Pont S. Sacerdos . 2NO
ou Pont S. Sagieux)
la Pageric (le Pouget) 1¼NE
la Pourgue . 1NO.
le Planier ⅓E.
Tralplantier (id)
Puy la Faye (Hte Bse) 2NE
la Queyrie . ½SE
le Rat . 20N.
le Refuge . ¼NO.
Rivaux . 4NO.
le Roc Mol . ½NO.
la Rochelle . 1½NE
Roussilie . 2½OS.
Roque courbe . 3S.
Regagnon (?) 1½N
les Rodes . 2SO.
le Séminaire . ¼O.
Terniac (v. à part).
la Trape . 1ES.
les Tuilières . 3S.
la Villenie . 3½EN
la Vigne . ½E.
la Veysserie
Villargeac (Hte Bse) 3NE
la Viguerie . 1½NE.
δ Vigneyrac . 2S.
Mon de la Borie . 3S.
Mon de la Borie . 550.
Mon de Gives . 1½N.
Mon de la Maladrerie . 2S
Mon de St Clar . 1¼N.
Mon de la Tour . 2½S
Mon du Tournepique (½N
(la Brouillayre (Rle alt)

Le bourg
les Angles (Hte Bse)
les Arenlements . 1ES.
laujelie . 1½NO.
la Besse . 250.
la Borie . ⅔ NO.
le Bos (Métairie) 1NO.
le Bournaguet . 2NO.
Bournazou (Bournicou) 1½ES.
Caminade . 1S.
Fne Cendrusse . 1½ES.
Fontenelles (?) 2NO.
la Guillarmie ½OE.
landert (Hte Bse) 1½SE.
Métairie du Curé . 1NE.
Pont de la Loi Garde . 1¼NE
Peyrenegre . 2. 1½
la queyrie . 1NO.
Rivaux Bas. 150.
le Roucal (Hte Bse) 1¼NO

Sarlat.
de Ravilhon Henry Vicon. 1815
Gouzot . . 1840
Vialard . . 1847
Landry . . 1849
Sepière . . 1850
Loosberg . . 1853
Roux . . 1855
Michelot . . 1870
Selves . 1875. 1841
Gardelle . 1875. 1878
Landry . 1874. 1879
Lafarge . 1880
Clerjounie Vicon. 1882

SHAP Fonds Patrimoniaux



Sarlatum Civitas.

1. L'église cathédrale
2. Sa maison épiscopale.
3. L'église paroissiale.
4. L'église St. Jean.
5. L'église St. Benoît.
6. Le canal du cimetière
7. Les Cordeliers.
8. Les Récollets.
9. Ste Claire (Relig.)
10. Sa maison de ville
11. La fontaine du Chapitre
12. la Fne Ste Marie.
13. La porte et fau-bourg de la Rigaudie.
14. La porte et faubourg de la Boucarie.
15. La porte et faubourg de Landrevie
16. La porte et fau-bourg de la Rue.
17. La tour de la guerre.
18. La tour de Boucarie.
19. La tour de la paix.
20. La tour de l'abbé.
21. La tour neuve.
22. Le Collège
23. La tour de bot.

Iconographie civitatis. D'après le chanoine Tarde. 1624 (Réduction. H.B).



Armoiries de Sarlat. De gueules à une salamandre d'or, couronnée de même, au chef cousu d'azur chargé de trois fleurs de lys d'or. (A. de F.)

« Ses armes de la ville de Sarlat représentaient dans l'origine (avant le XIe siècle) la Vierge tenant son Fils dans ses bras.... plus tard elles furent de gueules à la salamandre d'or au chef cousu d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or avec la devise Fidelis Deo et Regi... les fleurs de lis ont disparu il ne reste plus que la portion parlante de ces armoiries : un chétif animal au milieu des flammes. Encore une petite révolution et nous n'y verrons que du feu. » (Carouverade. Lettres à Julien sur le Sarladais. 30e et dernière lettre.)

Le tome LII du fonds Périgord de la Bibliothèque nationale fait mention d'un sceau dont la ville de Sarlat aurait fait usage en 1260 et en 1331 ainsi décrit : « Antiquissimum videmus communitatis sigillum quod in anteriori parte tripliceum pro se ferebat figuram viri togati ac palmati, cum sceptro quasi teliorum

Sarlat - Fonds Périgord

figuram in summitatibus habenti, quin et manus benedicens e nubibus supra capita pendentibus.»... «Sigillum vero communitatis antè descriptum vidimus pro maximâ parte conservatum in membranâ quæ dicitur mense januario scripta (a Sarlat, el mes de jenier lan de la incarnacio de nostre senhor MCCLX... e confirmares del sagel del consols e del cumenal de la vela de Sarlat en testimoni e endurabla memoria de totas las sobre dichas causas.)»

Nous donnons la traduction du latin pour les personnes peu familiarisées avec cette langue : « Nous avons vu un sceau très ancien (de 1260) » qui à la partie antérieure portait trois personnages (les consuls de la ville) vêtus de la » toge et de la cotte d'armes avec un sceptre » dont les extrémités ressemblaient à des lis » et de plus une main bénissante sortant » des nuages suspendus au-dessus de leur tête.» (Voir la Sigillographie par M. Ph. de Bosredon p. 297, 298)

M. Michel Hardy a découvert ce même sceau à la Bibliothèque municipale de Périgueux, malheureusement la partie supérieure a disparu. Le dessin du contre-sceau est une fleur de lis. - Ce sceau, ou fragment de sceau, est appendu à une transaction passée entre Bernard, abbé, et les Consuls de Sarlat par la médiation de Raymond d'Aubroche, évêque de Périgueux pour déterminer les droits respectifs de la ville et de l'abbaye en date du mercredi après l'octave de la Purification 1285 (Supplément à la Sigillographie p. 18. 19). Le même sceau a été employé à l'occasion d'une convention entre l'évêque et les consuls de Sarlat, en 1331.

M. Louis Carvès a signalé à la Société archéologique un sceau dont la salamandre n'est pas environnée de flammes.



Contre-sceau (ci-contre) et Sceau du Chapitre de Sarlat.

Dans «les chroniques de Jean Tarde etc» publiées par MM. G. de Gérard et G. Tarde, p. 69 on lit : (ann. 1304) « Au sceau du chapitre est représenté un évêque assis, vestu pontificalement avec crosse et mitre, donnant la bénédiction, avec cette inscription, à l'entour : sigillvm capitvli sarlaten. ; et au derrière est un contresceau, représentant l'église en l'estat et forme qu'elle estoit lors, avec ces motz à l'entour : contras. capitvli sarlaten.

(On ne connaît aucune empreinte de ce sceau. Voir la figure du contre-sceau ci-contre reproduite d'après les Chroniques de Jean Tarde p. 69.)

M. Ph. de Bosredon, dans la Sigillographie etc. p. 219, cite un sceau du chapitre de Sarlat, de 1734 : « Légende : Sig. capituli... ...atensis ». Dessin. Saint Sacerdos vêtu pontificalement, mitré, crossé et bénissant » (Archiv. de Gérard.)

Sceau de l'abbaye de Sarlat. M. Ph. de Bosredon, dans la Sigillographie etc. cite plusieurs sceaux de l'abbaye de Sarlat : N° 440 p. 268 « S. G. abbatis sarlatensis » (Gérard III. 1238)
Dessin : type abbatial.
N° 441. appendu à une charte de 1254.
Légende : « S. Prioris et conventus Sarlaten. »
Dessin. « Sur champ à arabesques évêque debout, de face ; mitré, crossé et bénissant. »
N° 442. appendu à un accord conclu entre l'abbé et le roi (1289)
Légende « S. Bernardi abbatis Sarlaten. »
Dessin type abbatial.
Contre-sceau. Légende « S. B. abbatis Sarlatens. »
Dessin. « Un Agnus Dei » (Dessins Planche IV.)
- Sceau, Chantrerie de l'église de Sarlat (XIVe s.).
Légende : « C. Cantoris. Sarlatensis. »
Dessin. « Un moine tenant de la main droite le bâton de chantre. » (Supplément à la Sigillographie N° 617.)
Officialité de Sarlat. (1656). Légende : « Pone me ut signaculum Nicolai ep. Sarlat. »
Dessin. « Un crucifix. (Sigillogr. N° 355. p. 210.
Autre sceau de l'officialité de Sarlat. 1739.
Légende : « Sigillum officialis curiæ Sarlatensis. »
Dessin : Ecusson aux armes de Mgr de Salignac (Sigillogr. N° 356. p. 212.
Sceau de la sénéchaussée de Sarlat. Voy. la Sigillographie N° 1546) Ecusson à 3 fleurs de lis, (N° 57 p. 56.)
Autres sceaux de la même sénéchaussée N°s 58 ; 59 et au Supplément à la Sigillographie N° 483 p. 24.
Bureau de l'élection de Sarlat 1787. Sceau : « Bureau de Sarlat. E. » Dessin : « Fleur de lys. » Sigillographie N° 77 p. 69.
Sceau de la Confédération de la Sénéchaussée de Sarlat (1789). Ce sceau représente deux mains unies tenant une branche d'olivier et est orné d'une couronne de comte (Voy. Bulletin de la Soc. hist. et arch. du Périgord t. IX p. 47.)
Sceau de la communauté des perruquiers de Sarlat (XVIIIe s.) Il représente un personnage grossièrement gravé portant tous les insignes royaux, couronne, manteau d'hermine fleur de lis et sceptre. C'est probablement Saint Louis le patron des perruquiers de Sarlat. » (Bull. de la Société hist. et arch. du Périg. t. X. 230).

Stan Fonds Pomarède

Sarlat. (Sous-préfecture). (Octroi). 6.500 habitants dont 6.250 dans la ville, le reste dans la campagne. 4.014 hectares; à 67k de Périgueux. 2550 communiants dont 500 hommes.
Revenus de la commune en 1884: 376.52 x 39
Revenus de la fabrique en 1881: 6.303f (ord. 4.335f)
Revenus du Bureau de Bienfaisance en 1884: 5.176f
Sol: Crétacé supérieur. Carrières. Mollasse.

La ville de Sarlat est située dans une gorge étroite entre deux coteaux élevés dont elle occupe le fond et les versants. Sa commune se développe dans un pays montueux et accidenté; elle est arrosée par le ruisseau de la Cuze ou la Gravelle qui prend sa source à Bonnefon, traverse, sous voûte, la ville du nord au sud et se jette dans la Dordogne près de Vitrac. Le fond des vallons est en général le produit d'alluvions; à la surface des collines et versants on trouve une couche de terre végétale argilo-sablonneuse d'épaisseur variable. Les produits du pays consistent principalement en froment, orge, avoine, maïs, noix, pommes de terre, châtaignes, vins, bois, graines oléagineuses, fourrages, tabacs, fruits, truffes renommées etc. Le Sarladais engraisse beaucoup de bœufs et de porcs. La ville possède deux marchés, l'un le mercredi, l'autre le samedi et des foires qui s'y tiennent: le mercredi de la mi-carême, le premier vendredi de mai, le 3 juillet, le 1er vendredi d'octobre et le 6 décembre. L'air est très sain. La population sarladaise est vive et religieuse.

origines. « Monasterium sancti Salvatoris quod vocatur Sarlatum » 877; « Eccl. in honore Sancti Salvatoris in vico Sarlatensi » 886 (Chartr. de Bernard, Cte de Périgord. Baluze); « Sarlatum » (Hist. Albigens.); « Villa Sarlate » 1130 (Cout. de la ville); « Sarlat » (Ibid.); « Ecclesia sancti Sacerdotis quondam mon. Sarlat » 1318 (Bulle de Jean XXII) Voy. Sarlat au Dictionn. de Gourg.).
Sarlat eut d'abord le titre d'un archiprêtré du diocèse de Périgueux qui prit le nom d'archiprêtré de St André lorsque Sarlat fut érigé en évêché par Jean XXII, en 1317.
(Fonds Sepmes t. 46) La ville de Sarlat doit son origine à une abbaye bénédictine fondée dans le VIIIe ou IXe s. sous le nom de St Sauveur, « C'était un monastère très pauvre où les moines ne » vivaient que d'aumônes et d'ouvrages de leurs » mains. La tradition est que dans le IXe siècle » Bernard Comte de Périgord et Garsinde, sa femme donnèrent aux religieux le terrain de Sarlat » pour le cultiver à condition qu'ils se mettraient sous la règle de St Benoît et seraient » gouvernés par un abbé. Telle fut la première » fondation de cette abbaye ... »

On lit dans les Chroniques de Jean Tarde, (Edité par MM. G. de Gérard et G. Tarde p. 43 et suiv.)
« Guilhaume (comte de Périgord) heut un filz nommé Bernard quatriesme comte de Périgord, lequel, conjointement avec Grexinde sa femme, donne la terre et juridiction de Sarlat au monastère appelé St Sauveur de Sarlat, pour estre possedée et jouye à perpétuité par les abbés et religieux d'icelluy, à la charge que ledict monastère seroit reformé soubz la règle de St Benoît. Ceste donation est faicte au moys de juin l'an de grâce 817 et confirmée à Rome par le pape Léon IIe (lire Léon VII) au moys de janvier suivant, Louys-le-Débonnaire (lire Louis IV d'Outre-mer) filz de Charlemagne, estant empereur des romains et roy de France et de Guienne (lire d'Aquitaine) laquelle concession est de la teneur que s'ensuit. »
« Dispositor ordinatorque mirificus omnium rerum Deus, qui, ut scriptum est, quos vult humiliat et quos vult exaltat. Certum est quia multos quos modo exaltat, in sæculo ventura humiliabit, et qui de ipsis bonis superbientes sub potenti manu illius humiliare dedignantur; quapropter justum est ut homo subditus sit Deo et de iis quæ ab ipso percipit. eidem placere studeat. Quòd ego, Bernardus, gratiâ Dei, Comes Petragoricensis, hæc omnia considerans, monasterium sancti Salvatoris, quod vocatur Sarlatum, quod modò minimè regulariter degit, sub jure meo retinere timui, et in ordine monastico restituere dignum duxi. Quocirca notum sit omnibus tam præsentibus quam futuris, quòd ego, consentiente uxore meâ Garsindâ, prædictum locum cum omni abbatiâ (et) ad eum pertinentia in potestate Sancti Salvatoris de meâ dominatione tradens posui, pro animâ videlicet patris mei et matris meæ et prædecessoribus propinquis et pro me et uxore meâ et filiis et filiabus nostris, pro fratribus quoque nostris et amicis fidelibus et specialiter pro illis qui prædictum locum et habitatores defenderent. Igitur, ut dictum est, tradito præfatum locum domno Odoni et domno Adacio abbatibus (domno Odoni Cluniacensi abbati atque Adacio coabbati ejus) et monachis quos ibi vel adduxerint vel congregaverint, ut videlicet ipsi et successores eorum, tam cœnobium quàm omnem abbatiam sine ullâ contradictione teneant et, post illorum discessum, qualem voluerint, secundum regulam St Benedicti abbatem sibi constituant. Sint autem et ipsi monachi in subjectione regis ad locum salvum faciendum et non ad aliquid persolvendum nisi solas orationes. Ceterum contestor et adjuro omnes

» propinquos atque successores nostros cunctosque illius cœnobii vicinos tàm præsentes quàm futuros, per tremendum sanctæ Trinitatis nomen et meritum beatorum sanctorum quorum reliquiæ inibi continentur ut nullus vel monachus seu quilibet homo res eorum inquietare aut in protestate alicujus redire præsumat. Quod si quis hereditatem dispossidere tentaverit, maledicatur per orbem universum et audiat: Deus meus, pone illos ut rotam et sicut stipulam ante faciem venti et confundatur in sæculum sæculi et pereat. Non sit cohæres Dei nostri nisi resipuerit, sed sit particeps Pharaoni qui ait: Deum nescio et Israël non dimittam. Ego Bernardus hoc datum a me factum, nutu Dei disponente, ratum perfectumque in perpetuum esse volo cum stipulatione subnixa. . Signum Bernardi comitis qui hoc donum fecit et scribere rogavit et manu propriâ firmavit; signum Guillermi; signum Arnaldi; signum Gauberti; signum Bernardi; signum Randulphi; signum Aldeuini; signum Gausfredi; signum Helie; signum Amalgerii; signum Fulcherii; signum Odolrici. Data in mense junii, regnante Deo et Domino Ludovico rege imperante. »

Le pape Eugène III, dans sa bulle du 3 mai 1153 attribue à Pépin et à Charlemagne la fondation de l'abbaye de Sarlat. Il fut célébré jusqu'à la fin du siècle dernier la fête de St Charlemagne sous le titre de restaurateur de l'abbaye. Voici la teneur de la bulle d'Eugène III adressée à Raymond de Félenon onzième abbé de Sarlat. (Voir de pages 60 etc.)

« Eugenius, Episcopus, servus servorum Dei, dilecto filio Raymundo, Abbati Sarlatensis monasterii sancti Salvatoris, ejusque successoribus regulariter substituendis in perpetuum. Quoties illud a nobis petitur quod religioni et honestati convenire dignoscitur, animo nos decet liberali concedere et petentium desideriis congruum impertiri suffragium. Eapropter, dilecte in Domino fili Raymunde abbas, tuis justis postulationibus gratum impertientes assensum, Sarlatense monasterium, cui, Deo auctore, præsides, sub Beati Petri et nostrâ protectione suscipimus et præsentis scripti privilegio communimus; statuentes ut ilicem locus, sicut ab ejus fundatoribus nobilis memoriæ Pipino et Carolo principibus institutum est, quietus et ab omni exactione seu gravamine liber in perpetuum perseveret. Præterea quascumque possessiones, quæcumque bona idem monasterium in præsenti juste et canonicè possidet aut in futurum con-

cessione Pontificum, largitione Regum vel Principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, Deo propitio, poterit adipisci, firma tibi tuisque successoribus et illibata serventur; in quibus hæc propriis duximus exprimenda vocabulis: ecclesiam videlicet Sanctæ Mariæ de Mercato (église paroissiale de Ste Marie de Sarlat) cum decimis et appenditiis suis, Sti Martini de Campaignaco, Sti Seontii cum appenditiis suis, Stæ Mariæ de Montignaco cum capellâ intrà muros ipsius castri posita et cæteris appenditiis suis, Sti Riberii cum appenditiis suis, Sti Petri de Corn (St P. du Cern), Stæ Mundanæ cum curiis de Marsiliaco, de Calabro (Calabre dans la paisse de Ste Radegonde), Sti Simeonis de Gordonio (dans le Sot), Sti Petri de Cadory (Cadiot Cne de Carlux), ecclesiam Sti Amandi de Simeirols, medietatem redituum ecclesiæ Sctæ Mariæ de Pratis, Sti Jacobi de Trapâ cum appenditiis suis, curtes de Ciourac (les domaines de Siorac), ecclesiam Stæ Mariæ de Moncug (Belvès), Stæ Mariæ de capellâ (St P. de Capelbou) cum pluribus ecclesiis et terris in vicariâ de Calves (Carves) positis, ecclesias Sti Hilarii de Doissac, Stæ Mariæ de Sales, ecclesiam Sti Sacerdotis de Aurencâ (St Sacerdos de Saurenque (Lot et Garonne) cum appenditiis suis in ecclesiis Sti Vincentii (Lot-et-Garonne), Sti Aviti (Lot-et-Garonne), Sti Martini de Drot (Lot-et-Garonne); Sti Petri de Auvert (Vergt-de-Biron), ecclesiam Stæ Mariæ de Valle (Ste Marie d'Enval, Lot-et-G.), Sti Martini de Calviaco (Lot-et-G. canton de Monflanquin) cum appenditiis earum, ecclesiam Sti Desiderii (St Dizier, Lot-et-G.), Sti Saturnini, Sti Martini de Cauzac, ecclesiam Sti Martini de Perlas (Cne de Sigoulès), Sti Martini de Senvila (Cne de Monestier), Sti Joannis de Podio-Girolmi (St Jean de Puyguilhem) cum capellâ sanctæ Mariæ Magdalenæ, ecclesias Sti Martini de Saussignac, Ste Saturnini de Aunac (Agnac), Sti Stephani de Borchet (St Etienne de Boisse, Lot-et-Gar.), Stæ Mariæ de Montetonio (Lot-et-G.), Sti Hilarii de Monasterio (St Hilaire de Moustiers, canton de Duras), Sti Aviti de Balares, ecclesiam de Somensac (canton de Duras), Sti Juliani, Sti Petri de Roquetâ, ecclesiam Sti Sulpitii de Pico, ecclesiam Sti Micaëlis de Santes, ecclesias Sti Germani de Ravanellâ (Gabanelle) cum appenditiis suis, Sti Petri de Nessâ (Cynesse) cum appenditiis suis, medietatem reditum ecclesiæ Sti Amandi, ecclesiam Sti Christophori cum appenditiis suis, monasterium Sigiacense (Issigac) cum appenditiis suis, ecclesias Stæ Mariæ de Mercato (commune de Paunat), Stæ Mariæ de Aurevillâ, Stæ Severini, Sti Frontonis (Canton de Vélines), Sti Petri de Monasterio, Stæ Crucis,

Fonds Bonnaréde

.Sti Perdulphi, Ste Eutalie, capellas Ste Marie de Monte, Sti .Joannis de Agen, Sti Martini de Gardelas (Sti Martin de Gardelle, Lot-et-Gar.), duas partes redituum ecclesie .Ste Marie de Monsaguel, monasterium quoque de Fita (St Sardos de Lafitte, Lot-et-Gar.), cum ecclesiis Ste Fidis (Ste Foy-de Pech, Lot-et-Gar.), Ste Marie de la Esterna (Lot-et-Gar.), Sti Mauritii (St Maurice Lot-et-Gar.), Sti Damiani (Id.), Ste Marie de Barbol (id.), Ste Marie de Rocella, Ste Marie de Berrat cum decimis et earum appendiciis et cum medietate redituum ecclesie Sti Petri de Toines; vobis et per vos Sarlatensi cœnobio confirmamus ecclesias Sti Petri de Gauriac, Sti Martini de Genebredo (Lot-et-Gar.), Ste Marie de Sergiaco (Ste Marie de Sérignac Lot-et-Gar. d'après M. de Gérard) cum pertinentiis earum. In parrochialibus autem ecclesiis quas tenetis, presbyteros eligatis et episcopo respondeant, vobis vero pro temporalibus ad ipsum monasterium pertinentibus, debitam subjectionem exibeant. Obeunte te, nunc ejusdem loci abbate, vel eorum quolibet successorum, nullus ibi, qualibet surreptionis astutiâ seu violentiâ præponatur, nisi quem fratres communi consensu vel fratrum pars consilii majoris secundum Dei timorem et Beati Benedicti regulam providerent eligendum. Sepulturam quoque monasterii vestri et locorum ad ipsum pertinentium, sicut hactenus habuistis, secundum antiquam consuetudinem, liberam et quietam permanere censemus. Nec archiepiscopus aut episcopus aliquis eam ipsum Sarlatense cœnobium quam Fitense et Issigiacense monasteria, seu abbatis personam interdicere et excommunicare præsumat. Nemo inobedientes monachos contra abbatem manuteneat. Nullus circa ecclesias seu monasteria vestra novas ecclesias vicinius solito fundare præsumat. Decernimus ergo ut nulle omnino hominum liceat præfatum monasterium temere perturbare aut ejus possessiones auferre vel ablatas retinere, minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare, sed omnia integra conserventur eorum, pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt, usibus omnimodis profutura. Ad indicium autem hujus a Sede Apostolica perceptæ libertatis, de supradicto Sarlatense monasterio aureum unum, de Fitense vero alterum, de Issigiacensi alium, quotannis nostrisque successoribus persolvetis. Si quis igitur in futurum ecclesiastica secularisve persona, hanc nostræ constitutionis paginam sciens contra

eam temere venire tentaverit, secundo tertiove communita non satisfactione congrua emendaverit, potestatis honorisque sui dignitatis careat; reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat et sacratissimo corpore ac sanguine Dei et Domini Redemptoris nostri Jesu-Christi quatenus et hic fructum bone actionis percipiant et apud districtum Judicem premia eterne pacis inveniant. Amen.

Ego Eugenius, Catholice Ecclesie episcopus. Ego Conradus, Sabinensis episcopus. Ego Odo, diaconus card. Sti Georgii ad Velum aureum. Ego Jacintus, diaconus card. Ste Marie in Cosmedin. Ego G. G., presb. card. Sti Calixti. Ego Guido, presb. card. Sti Crisogoni. Ego Imarus, Tusculanus episc. Ego Hugo, Ostiensis episc. — Datum Rome apud sanctum Petrum per manum Bosonis Ste Romane Ecclesie scriptoris, V nonas maii, indictione prima, Incarnationis Dominice anno MCLIIIo, Pontificatus vero Domini Eugenii (PP. III. an.) VIIIo. »

Le Chanoine Tarde mentionne encore, sous les dates de 1146 et de 1154 des lettres apostoliques d'Eugène III et d'Anastase IV confirmant certains privilèges accordés à l'abbaye de Sarlat, mais dont le texte est perdu. (Tarde p. 61).

(Fonds Sépine t. 37) Confirmation des privilèges de l'abbaye de Sarlat par Philippe-Auguste (1181). « In nomine Dei et individue Trinitatis Amen. Philippus Dei gratia Francorum rex. Sicut piumest Ecclesias beneficiis augere ita et earumdem jura cum omni integritate illesa servare. Noverint igitur universi presentes pariter et futuri quod Guarinus venerabilis abbas Sarlatensis Ecclesie suam tuitionem indulserat et confirmaverat, nobis suplicavit quatenus et nos qui de jure regni Francorum ejusdem patronatum habemus Ecclesie nostre tricionis privilegium ei concederemus cui petitioni non injuste assensum benigne prebentes vestigiis predecessorum nostrorum insistendo juxta tenorem prefati privilegii precipimus ut nullus judex publicus neque aliquis alius nostre potestatis jam dictum cenobium vel ecclesias et possessiones quas idem cenobium nunc temporis possidet juste et rationabiliter, vel quicquid deinceps eidem juste conferetur auctore temerario inquietare presumet neque ejusdem Ecclesie homines injuste distringat vel ad litem compellat, nullus etiam hominum illius cenobii seu aliorum contra inhibitionem abbatis et fratrum ibi degentium in villa eorum turrim edificare neque in feodis illius Ecclesie vel circa

villam Sarlat^ propiùs quam sit hodie absque eorum licentiâ castellum audeat construere cœnobitæ ibidem duo famulantes vacante abbatiâ, liberam eligendi exse abbatem habeant potestatem; volumus etiam et concedimus ut hujus cœnobii patronatus in nullius unquam nisi regis Francorum adat dominium si eadem Ecclesia sicut hodie est sub nostra nostrorumque successorum semper maneat protectione; quæ omnia ut omnimodam obtineant firmitatem et inconvulsa perpetuâ serventur, præsentem paginam sigilli nostri auctoritate ac regis nostri charactere subtus annotato communimus actum apud Castrum Novum super Sigerim anno ab Incarnatione (Domini) Dñi MCLXXXI, regni nostri anno secundo. Astantibus in palatio nostro quorum nomina supposita sunt et signa S. Comitis Sebaudi, Dapiferi nostri, S. Guidonis Bulciar^, Mathei camerarii, S. Radulphi contabularii.» (Tiré des mss. de Baluze)

Catalogue des abbés de Sarlat (Voir Tarde p. 45 et suiv.)

1. Odo ... 937. - † 943. 11. Raymundus de Pélénon. 1152.
2. Adacius. 941. - 48. 12. Garinus de Comargue. 1169.
3. Senarius (860) 950. 13. Radulphus de Cremiaco. 1195.
4. Bassenus (897) 960. 13. bis. R. de Siorac (Gall. C.) 95.
5. Bernardus (945) 975. 14. Arnaldus. 1195.
6. Geraldus. 984 - 970. 15. Bertrandus de Limegoulx. 1208.
Hubertus simoniaque. 15. bis. Gui de Cursil. 1212.
7. Almericus. 1031. 16. Helias de Thrione. 1235.
8. Stephanus. 1076. 17. Stephanus de Rignac. 1229.
9. Arnaldus. 1122. 18. Helias Petri. 1232.
10. Gyrbertus. 1134. 19. Bernard del Couderc. 36. [1260.
— 20. Geraldus de Vallibus. 1238. 24. Arnaldus de Stapone
21. Helias de Maignanac. 1249. 25. Robert de S^t Michel. 1274.
22. Bernardus. 1250. 26. Bernardus de Vallibus. 1283.
23. Geraldus d'Albuzion. 1258. 27. Armandus de S^t Leonardo
Notes relatives aux abbés de Sarlat. [1312.

12. Garinus de Comargue 12^e abbé l'an 1169) voir ses armes etc. dans Tarde p. 67.

15. Bernard de Limegoulx et non Bernardin comme met Tarde (Chanoine de Gerard) 1208.

26. Bernard de Vaux abbé de Sarlat. 1280) voir dans la Sigillographie de M. Ph. de Bosredon ses armoiries avec le dessin (p. 269 N^o 442)

24. Arnaldus de Stapone (1260. † 1274). Cet abbé fut tué d'un coup de flèche en 1274 pendant qu'il disait la XII^e leçon le jour de la dédicace de son église. Plusieurs moines de Sarlat furent emprisonnés à ce sujet. (Voy. Tarde (imprimé) p. 77.)

Bibliothèque Pommarède

Gallia Christiana. Instrumenta Ecclesiæ Sarlatensis. p. 497. 98

Bulla Johannis papæ XXII pro erectione abbatia Sarlatensis in ecclesiam episcopalem.

Ad perpetuam rei memoriam. Dudum considerantes attentius et intra pectoris claustra meditatione sollicita revolventes, quod in tantâ multitudine populi quanta fœcundavit. Altissimus civitatem et diœcesim Petragoricensem, singulorum vultus nequibat, ut condecet, unicus pastor inspicere, aut alias partes boni pastoris implere, quamque durum erat atque difficile in eadem diœcesi quæ lata et diffusa existit ad unum tantum a tot personis ecclesiasticis et mundanis recursum haberi. Nos ad augmentum cultus divini, et spiritualem animarum profectum salubriter intendentes præmissis et aliis suadentibus justis causis, cum fratribus nostris plene discussis, de ipsorum concordi consilio, et apostolicæ plenitudine potestatis ac ex certâ scientia nostram diœcesim Petragoricensem in duas diœceses dividentes, voluimus, et auctoritate apostolicâ decrevimus quod præter civitatem Petragoricensem quæ suam propriam et distinctam haberet diœcesim, certis limitibus limitandam, civitas Sarlatensis olim villa dicta, diœcesis, quam veluti ad hoc convenientem et accommodam eadem auctoritate in civitatem ereximus, et civitatis vocabulo duximus decorandam, separatam habere diœcesim, a diœcesi remansurâ ecclesiæ Petragoricensi certis limitibus distinguendam. Et quod ecclesia sancti Sacerdotis quondam monasterii Sarlatensis esset et ex tunc haberetur perpetuo cathedralis, prout hæc in nostris super hoc confectis litteris serosius continentur. Nuper autem per quem modum diœceses distingui et limitari debeant, et possint accommode, et quæ et quanta de ipsis, sit portio eidem Sarlatensi diœcesi deputanda, et qualis et quanta præfatæ Petragoricensi diœcesi remansura, et quid et quantum utrique ipsarum conveniat, per fide dignas et sufficientes personas plenius et seriosius informati, ac per hoc ad separationem et limitationem dictarum diœcesum in Dei nomine procedentes, volumus et decernimus infra scriptas separationem et limitationem et disputationem nostras, eadem auctoritate ac de ejusdem plenitudine potestatis, in perpetuum inter dictas diœceses inviolabiliter observandas, videlicet ut flumina Vesere et Dordoniæ ex nunc et in perpetuum dictas Petragoricensem et Sarlatensem diœceses, prout sequitur, dirimant conterminent et distinguant. Ut quæcumque videlicet ultra idem flumen Vesere sicut descendit et fluit de castro dicto de Sarcha, quod est in Lemovicinio, usque ad ingressum dicti fluminis Dordoniæ prope castrum de Limolio, ubi dictum

flumen Vesere nomen amittit, et postmodum prout descendit dictum flumen Dordonia, in quantum pretenditur dicta olim diœcesis Petragoricensis versus eamdem civitatem Sarlatensem consistere dignoscuntur quæve fuerunt huc usque de diœcesi Sarlatensi, et omnia quæ Petragoricensis ecclesia inibi habuit hactenus et percepit et habere et percipere debuit, quocunque nomine censeantur, cum eorum pertinentiis cedant, et accrescant in spiritualibus Sarlatensi ecclesiæ prælibatæ, exceptis feudis ac jurisdictionibus temporalibus, quæ ecclesiæ Petragoricensi volumus remanere, dictamque diœcesim taliter limitatam episcopo Sarlatensi, qui est et pro tempore fuerit, ac ecclesiæ Sarlatensi juxta divisionem, limitationem et deputationem nostras hujusmodi ordinario episcopali jure subjecimus, ac ipsum ab omni jurisdictione episcopi et capituli, ac ecclesiæ Petragoricensis in totum eximimus et etiam in perpetuum liberamus. Quæcumque vero sunt circa flumina prædicta versus civitatem Petragoricensem, prout prius erant de diœcesi Petragoricensi integraliter eidem Petragoricensi diœcesi volumus remanere. Hæc igitur per dictæ sedis providentiam circumspectam sic facta salubriter et utiliter ordinata, perpetuis esse valitura temporibus, et robur incommutabilis firmitatis obtinere volentes auctoritate prædicta districtius inhibemus, ne aliquis cujuscunque præeminentiæ, ordinis, conditionis aut status, etiam archiepiscopali vel episcopali præfulgeat dignitate, hujusmodi ordinationem apostolicam seu aliqua vel aliquod de contentis in ea quovis quæsito colore, vel modo, sive causa, vel occasione qualibet audeat temere turbare, seu quomodo libet impedire præsumat. Nos enim irritum decernimus et inane, si secus super his a quocumque quavis auctoritate contigerit attemptari, et nihilominus in eos qui ex certa scientia contrarium præsumpserint nisi infra octo dierum spatium post publicationem præsentium resipuerint, cum effectu excommunicationis in personas et interdicti in universitates, ac suspensionis sententias in conventus, capitula, sive collegia promulgamus, et consilio et auctoritate prædictis, a quibus non nisi per Romanum pontificem absolutionis beneficium præterquam in mortis articulo, valeant obtinere, etc. (sic)

Datum Avinioni idus Januarii anno II.

Jacques d'Euse, natif de Cahors fut élu pape sous le nom de Jean XXII le 7 août 1316. Ayant été archiprêtre de St André il connaissait la grande étendue qu'occupait le Diocèse de Périgueux il jugea que le troupeau était assez considérable pour occuper deux pasteurs. Il érigea l'abbaye de Sarlat en évêché par une première bulle Salvator noster donnée à Avignon le 13 août 1317 et par une deuxième bulle Dudum considerantes datée aussi du 9 ou 13 janvier 1318. La première bulle est perdue, la deuxième est rapportée par erreur du Chanoine Tarde, au 9 février 1317 (voir Tarde imprimé p. 91.)
Bulle de l'érection ou création de l'évêché de Sarlat (chan. Tarde imprimé p. 91 et suiv.).
(Joannes episcopus servorum Dei. Ad perpetuam rei memoriam. Dudum considerantes attentius et intra pectoris claustra meditatione sollicita revolventes, quod in tanta multitudine populi quanta fecundavit Altissimus civitatem et diocesim Petragoricensem singulorum vultus regnibat, ut concedet unicus pastor inspicere, aut alias partes bonus pastores impetere quodque (quamque ch. G.) durum erat atque difficile in eadem diocesi, quæ lata et diffusa existit, ad unum tantum a tot personis ecclesiasticis et mundanis recursum haberi. Nos, ad augmentum cultus divini et spiritualem animarum profectum salubriter intendentes, premissis et aliis meritis justis causis, cum fratribus nostris plene discussis de ipsorum concordi consilio et apostolicæ plenitudine potestatis, ac ex certâ scientiâ nostrâ, diocesim Petragoricensem in duas diocèses dividentes, voluimus et auctoritate apostolicâ decrevimus, quod præter civitatem Petragoricensem, quæ suam propriam et distinctam haberet diocesim, certis finibus limitandam, civitas Sarlatensis olim villa dictæ diocesis quam veluti ad hoc convenientem et accommodam eadem authoritate in civitatem erexinus et civitatis vocabulo duximus decorandam, separatam habere diocesim a diocesi remanenti ecclesiæ Petragoricensis, certis limitibus distinguendam, et quod ecclesia Sti Sacerdotis, quondam monasterii Sarlatensis, esset et ex tunc haberetur perpetuo cathedralis, prout hæc in nostris super hoc confectis literis seriosius continentur. Nuper autem per quem modum dictæ diocesis distingui et limitari deberent et possint accommodè et quæ et quanta sit de ipsis portio eidem Sarlatensi diocesi deputanda æqualis et quanta prædictæ Petragoricensi diocesi remanenti mensura et quid et quantum utrique ipsa-

rum conveniat, per [illegible] divinas et sufficientes
personas [illegible]is et sensibus informata, ac
per hæc (hoc, G. Ch.) ad separationem et limi-
tationem prædictarum diocesium in Dei no-
mine procedentes, volumus ac decernimus
infra scriptas separationem et limitationem
ac deputationem nostras, eâdem authoritate
ac de ejusdem plenitudine potestatis, in per-
petuum inter dictas dioceses inviolabiliter
observandas, videlicet ut flumina Vezere et
Dordonie ex nunc in perpetuum dictas Petra-
goricensem et Sarlatensem dioceses, prout
seguntur, dirimant, contermineut et distin-
guant; ut quæcumque videlicet ultrà idem
flumen Vezere, sicut descendit et fluit de
castro dicto de Sarche, quod est in Semovici-
no, usque ad ingressum dicti fluminis
Dordonie propè castrum de Limolio, ubi
dictum flumen Vezere nomen amittit et
post modum prout descendit dictum flumen
Dordonie in quantùm protenditur dicta olim
diocesis Petragoricensis versus eandem ci-
vitatem Sarlatensem, consistere dignoscun-
tur, quæve fuerunt hucusque de diocesi
Petragoricensi sint de diocesi Sarlatensi,
et omnia quæ Petragoricensis episcopus
(ecclesia G. Ch.) inibi habuit hactenùs et
percepit ac habere et percipere debuit, quo-
cumque nomine censeantur, cum eorum per-
tinentiis, cedant et accrescant eidem ecclesiæ
Sarlatensi, exceptâ juridictione temporali
seu temporalitate, si quam in prædictis
idem Petragoricensis episcopus habuit quam
ecclesiæ prædictæ Petragoricensi volumus re-
manere (... cedant et accrescant in spiritualibus
Sarlatensi ecclesiæ prælibatæ, exceptis feudis ac
juridictionibus temporalibus, quæ ecclesiæ Pe-
tragoricensi volumus remanere, etc, G. Ch.), dic-
tamque diocesim taliter limitatam episcopo
Sarlatensi qui est et pro tempore fuerit ac ec-
clesiæ Sarlatensi juxtà divisionem, limitationem
ac deputationem nostras hujusmodi ordinariæ
episcopali jure subjicimus ac ipsam ab omni
juridictione episcopi et capituli ac ecclesiæ
Petragoricensis in totum eximimus, ac etiam
in perpetuum liberamus. Quæcumque verò
sunt citrà flumina prælicta versus civitatem
Petragoricensem prout priùs erant de diocesi Pe-
tragoricensi, integraliter eidem Petragoricensi
volumus remanere. Hæc igitur per (... dictæ
sedis providentiam ... G. Ch.) Apostolicæ Sedis
providentiam circumspectam sic facta salubri-
ter et utiliter ordinata, perpetuis esse valitura
temporibus et robur incommutabilis firmitatis
obtinere volentes, authoritate prædicta di-
strictiùs inhibemus, ne aliquis cujuscumque

preeminentiæ, ordinis, conditionis aut status, etiamsi archiepiscopali vel episcopali fulgeat (præfulgeat, G. Ch.) dignitate, hujusmodi ordinationem apostolicam seu aliqua vel aliquod de contentis in eâ, quovis quæsito colore vel modo, sive causâ vel occasione quâlibet adinventis, turbare seu quomodolibet impendire præsumat. Nos enim irritum decernimus et inane, si secùs super iis à quoquam, quâvis auctoritate contigerit attentari; et nihilominùs eos qui ex certâ scientiâ contrarium præsumpserint, nisi infrà octo dierum spatium, post publicationem præsentium, resipuerint, cum effectu excommunicationis in personas et interdicti in universitates, ac suspentionis sententias in conventus, capitula sive collegia promulgamus, de consilio et auctoritate prædictis, à quibus non nisi per Romanum Pontificem absolutionis beneficium, præterquam in mortis articulo valeant obtinere. Nulli ergo omninò hominum liceat hanc paginam nostrarum voluntatum, constitutionem, subjectionis, exemptionis, liberationis, inhibitionis et promulgationis infringere vel ei ausu temerario contraire. Si quis autem hoc attemptare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei et Beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus se noverit incursurum. Datum Avinioni V idus Januarii (... idus Januarii, G. Ch.) pontificatûs nostri anno secundo. »

Titulaire de la cathédrale et Patron de la ville; Stᵉ Sacerdos, évêque de Limoges, 5 mai. L'église et le diocèse de Sarlat faisaient autrefois les deux fêtes de la Translation et de la Révélation de Stᵉ Sacerdos (3 juillet et 23 août). Sa première église monastique de Sarlat porta d'abord le titre de Stᵉ Sauveur; quand les reliques de Stᵉ Sacerdos y furent apportées, elle ajouta à ce premier titre celui de Stᵉ Sacerdos. (Aimeric ecclesia S. Salvatoris et B. Sacerdotis nuncupata est » (Gall. Christ. col. 1509) (Voir aux Titulaires et Patrons par le R. P. Carles, p. 89). La cathédrale de Sarlat possède un reliquaire renfermant le tibia (brisé) de la jambe gauche. Reconstruction de la cathédrale. (Tarde, imprimé p. 213) « Depuys que l'abaye de Sarlat avoit esté érigée en évesché, on avoit souvent proposé de raser l'ancienne esglize abbatiale pour la bastir à la moderne, avec la splendeur requise à une esglize cathédrale, à cause de quoy, le 18 juillet 1504, on commença à démolir l'ancienne esglise et, le 6 de février suivant, qu'on comptoit encore 1504, furent jettés les fondemens de celle qu'on voit aujourd'huy imparfaicte. Frère Jean de Maignaciac, vicaire

général du sieur évêque [illegible] première pierre du coté de la chapelle de S. Père et frère Guillaume de Plaisance, qui posa la seconde du coté de la chapelle de St Esprit. Pierre Esclache, architecte conduisit l'ouvrage legué, peu d'années auparavant, avoit achevé l'eglise paroissiale. »

Il reste de l'ancienne église le clocher qui est du Xe siècle, l'abside qui est du XIIe s. La nef est de la renaissance. — 3 portes dont 2 latérales. On remarque à la façade des statues anciennes et curieuses, quoiqu'indiquant l'enfance de l'art. D'après le Chanoine Tarde elles représentent 1° Minerve avec un peloton de fil et un fuseau; 2° Un pauvre pèlerin malade portant une courge de vin; 3° Esculape; 4° Prométée avec l'aigle lui dévorant le foie; 5° Atlas soutenant le Ciel. D'après Mr Johannet ces statues représentent: le Comte Bernard, sa femme Garsinde, Odon premier abbé du monastère et un voyageur ou pèlerin demandant l'hospitalité.

Ses chapelles de la cathédrale sont:

1° Notre-Dame de Pitié;
2° Le Sacré-Cœur;
3° Saint-Sacerdos;
4° Saint-Pierre;
5° L'ange-Gardien;
6° N.D. des Victoires;
7° Saint-Antoine;
8° Saint-Joseph;
9° Sainte-Anne;
10° Saint-Bernard;
11° N.D. de Guérison
12° St Jean-Baptiste (autrefois)

la chapelle de St Jean-Baptiste était aux fonts baptismaux et tout à côté la fontaine de St Bernard. — 2me chapelle de Notre-Dame joignant le cloître fut construite en 1340 par l'évêque Pierre Ier — Il y avait encore une chapelle dédiée à St Benoît. (Voy. R.P. Carles)

Deux des chapelles sus-mentionnées sont appelées: Chapelle de N.D. du Rosaire; chapelle de St François d'Assise; celle de S. Sacerdos renferme ses reliques; dans celle de St Pierre on voit le corps de St Martin, martyr provenant des catacombes de Rome.

20 croisées. Vitraux de: l'Assomption, Saint-Bernard, Ste Philomène, St Sacerdos, Sacré-Cœur. 7 statues de: L'Archiconfrérie, St Bernard, St François d'Assise, Ste Anne, St Pierre, St Joseph, N. D. de la guérison.

Objets de valeur: le reliquaire de St Sacerdos; le grand Christ; un christ en ivoire dans la sacristie.

Sacristie du côté de l'épître avec beau vestiaire. On remarque à la sacristie des arcades à plein cintre remontant au XIIe siècle. Ses décorations à pointes de diamant caractérisent l'époque de sa construction. Ces arcades anciennement faisaient partie des cloîtres. — Le vestiaire renferme plusieurs riches ornements pour le culte et reliquaires.

Cloches de la Cathédrale de Sarlat

1. cloche pesant environ 1.900 liv. beaux caractères de grande gothique de l'époque, sauf Te Deum Laudamus qui est en petite gothique vulgaire « Mentem sanctam spontaneam honorem Deo et patriæ liberationem. A. Dñi MCCCCLXXXI. Te Deum laudamus. » C'est peut-être une invocation à Ste Barbe ou à Ste Agathe (voir ma monographie relative à cette cloche.)

2. une cloche pesant environ 150 livres. On y lit cette inscription : « Cloche du séminaire 1822. François Bardot fondeur. » C'est une ancienne cloche refondue qu'on appelait La Dague voici à quelle occasion : « Lorsque Sarlat voulut chasser les soldats de l'armée du prince de Condé qui y tenaient garnison depuis le siège de 1652 il fut décidé que pendant la nuit (1653) chaque habitant tuerait tuerait les soldats logés chez lui. La cloche qui nous occupe devait donner le signal du massacre. La tradition rapporte que le matin un citoyen passa par les rues et s'adressant à chaque habitant il lui disait : Si tu n'as pas daguat, daguo ! de là le nom de Dague donné à cette cloche. » On sait que la dague était un fort poignard très en usage au moyen âge (Bull. archéol. du Périgord t. XI p. 66). Mr de St Ours assigne à cette dénomination une plus ancienne origine. Il place ce fait en 1574, dans la nuit du 13 au 14 mai, à la suite de la prise de Sarlat par Geoffroy de Vivant (Congrès scientifique de Périgueux, 1876 p. 81) Cette version est la plus répandue. La dague appartenait à l'église paroissiale de Ste Marie.

3. La cloche dont on valide l'inscription pèse environ 2.000 livres. « + Virgini in Cœlum Assumptæ an. r. s. h. 1767. regnante Ludovico XV. dd. Henric. Jacob. de Montesquiou epis. dño Sarl. - M. a. Jos. Gisson pastore. dd. T. Hieron. de Selve. P. Bou. de Meyrignac & G. Boussanges matriculariis hæc. - & Baron urbis p. Sagar. A. Gaussen. Ant. de Selve. R. Vaussange campana conflata est patrin. DD. Consules - Proc. sindic. Silph. Fargues. matrina dd. I. Chapt de Rastignac March. de Gauber. - Fac tibi tubas argenteas quibus convocare possis multitudinem ad ostium tabernaculi fœderis (Num. CX. 2). »

4. La cloche suivante pèse environ 800 livres. « Salvatori mundi ecclesiæ Sarlatensis prisco patrono DD. de Sa Rouverade parochus et provicarius generalis Boussanges. Benie anno 1811. Cipierre et Gerauld Bernard François et Augustin Martin Frères fondeurs. »

5. Une des cloches de la Cathédrale porte le nom de Cisterne et était sonnée, croit-on, pour convoquer aux enterrements des enfants morts sans avoir reçu le baptême. (voir le Bull. archéologique t. XI, p. 286)

Chapitre Bonnarède

6. Cloche pesant environ 3.000 livres.
« En 1825 Louis XVIII régnant, Evêque de Périgueux Mgr de Lostanges. Parrain Mr de Cerval Sous-Préfet de Sarlat – Ravillon maire et chevalier de St Louis. Marraines Dames de Cerval et de Ravillon. Conseil de Fabrique Mr de Gisson président – de Loqueyssie grand-vicaire. Sabat curé: de Cerval. de Ravillon. du Codorc. Gueyraud. Marmier. Béton. Caussade – et David. Bénie au nom de la Très-Sainte Trinité par M. Sabat-Lavaure curé de la ville sous l'invocation de la Sainte Vierge et de St Sacerdos patron de Sarlat. » C'est avec cette dernière cloche qu'on sonne l'Angelus et le couvre-feu.
Cimetière à un Kilomètre(s)
confréries et associations: Le Rosaire, le Scapulaire, l'Archiconfrérie, le Sacré Cœur, les Tertiaires de St François, St Vincent de Paul (conférence de); Dames de Charité, Bureau de Bienfaisance etc. Autrefois les Pénitents bleus et les Pénitents Blancs.
Presbytère près de l'église sans dépendances suffisantes. 8 à 10 pièces. Petit jardin.
(Archiv. de la Dord. série Q. 76 N° 120) Sarlat. Vente à Lamarche juge de paix savoir: la maison, jardin et enclos du ci-devant presbytère 5.680m 8s. Perigueux 26 prairial an IV.
(Archiv. de la Dord. série Q) Sarlat 25 octobre 1852. Acte retenu Fonsale notaire portant vente par M. Henry Sabat Lavaure chanoine de la cathédrale de Périgueux et moyennant la somme de 15.000 fr. d'une maison, jardin et autres dépendances dans lesquels doit être transféré le presbytère.
(Archiv. de la Dord. Q. 556 N° 110) Vente 26 prairial an IV. Bâtiments et biens fonds commune de Sarlat. Propriétaire le presbytère de Sarlat, adjudicataire Pierre Tassein 56. 928m –
(Ibidem.) Vente du 1er thermidor an IV. Bâtimens, église, chapelle, enclos, jardin etc. Commune de Sarlat. Propriét, le cidevant presbytère et évêché de Sarlat. Adjudicataire Jean-Baptiste Juge. 22.328m. L'adjudication a été réduite à la somme de 14.338m par arrêté du département du 11 thermidor an IV qui annulle la vente d'un objet compris en la présente estimé 8.000m (Q. 550 N° 325).
(Ibidem série o) La Cure de Sarlat comprend la ville de Sarlat et la Commune de Sarlat plus les villages de Maladrie, Madrize, Saucourrie, Costeverd et Cambord et tout le terrier qui est au chemin de Lacanédat Vialard et de Vialard à Cambord. » (1819?)
(Archiv. de la Dord. Loi du 18 germinal an X, approuvée par S. M. l'Empereur le 30 thermidor an XIII:) « La cure comprend la ville et ses

faubourgs non compris Campagnac et Tamniac.»
(1) Cimetière (Archiv. de la Dord. série O. Suite) Ordonnance du 20 octobre 1819 autorise, moyennant 2.600ᶠ l'acquisition d'un terrain appartenant à Marie Lacoste, épouse Castanier pour y transférer le cimetière, l'acte de vente devant Michelot notaire à Sarlat en date du 18 décembre 1819.
Il y a à Sarlat un collège, l'école libre Sᵗ Joseph (l'école secondaire libre été), et plusieurs autres écoles libres et communales de garcons et de filles, des ouvroirs etc. (Il faudrait "un article spécial pour les écoles ...)
L'école des frères a été fondée par M. le Curé, celle de la Miséricorde par M. l'Abbé de Lacalprade.
«Le collège fut fondé en 1578 en faveur de prêtres séculiers qui devaient le diriger; il était d'abord au faubourg (de) Landrevie et fut transporté dans les bâtiments de l'hôpital général, qu'il occupe aujourd'hui» (R. P. Carles Titul. et Patron. p. 84.) Voir aussi Bonne Rencontre.
Séminaire. Il fut construit par les Sulpiciens et la première pierre fut posée le 16 août 1696 par Mgr de Beauveau. Séminaire diocésain jusqu'en 1850, il est devenu ensuite un collège très important dirigé par les Jésuites.
La chapelle de cet établissement fut fondée au XVIIIᵉ s. par Mgr de Montégut et remplacée par une autre chapelle, bâtie à côté, et bénite le 21 juin 1870 en l'honneur de Sᵗ Joseph sous l'invocation duquel est le collège. La chapelle (bâtie par les Jésuites) possède le corps de S. Adon, martyr des Catacombes de Rome. (Voy. R. P. Carles Tit. et Patr. p. 84). Cf. Bull. archéol. t. III p. 206. Journal de Mgr de Beauveau). (Archiv. de la Dord. Q. 549 Nº 4) Vente du 22 nov. 1792. Maison et enclos commune de Sarlat. Propre Séminaire de Sarlat, adjudicataire, Gindou 16.100ᶠ. Acquit quatre autres lots.
(Archiv. de la Dord. Q. 496 Nº 213.) 22 nov. 1792. Sa maison du ci-devant séminaire avec l'enclos attenant de la contenance de 16 cartonnées ou environ, le tout en une pièce confrontant aux fossés de la ville, à la maison et jardin du sieur Lescure, au couchant aux possessions du sieur Record, du midi à celles des héritiers du nommé Valajoux, aux maisons et jardins du faubourg de la Rue et au chemin dudit faubourg du Roc moi y compris les vaisseaux vinaires et outils d'atoirer sans aucune autre espèce de meubles... le citoyen Gindou a été proclamé définitivement adjudicataire de ladite maison et enclos du séminaire moyennant ladite somme de seize mille cent livres.»
Le domaine de la Gindonie avec ses appartenances et dépendances appartenant au

cidevant séminaire ... Juge est proclamé définitivement adjudicataire pour 26.000 fr. l'un jardin appelé Le Plantier avec une petite maison de maître et une pour le jardinier ... le citoyen Borie est adjudicataire pour 6.025 fr. (25 novembre 1792).
(Archiv. de la Dord. série Q). L'ordonnance du Roi du 7 octobre 1818 autorise Mr le Maire de Sarlat à accepter 1° les anciens bâtimens du séminaire offerte en donation par les propriétaires, 2° un enclos joignant celui du séminaire offert en donation par la dame Tapinois Bettou; 3° une somme de 1.000fr offerte également en donation par la dame Mirandol Péchaut pour réparer et meubler ces bâtimens. Acte en date du 25 janvier 1819 devant Michelot notaire à Sarlat par lequel M. le Maire de Sarlat a accepté la donation ci-dessus. — Sceau des Lazaristes de Sarlat (1)
Il y a à Sarlat environ 200 mendiants et un grand nombre de familles nécessiteuses. L'hôpital et la miséricorde leur distribue environ 8.000fr le reste est fourni par les personnes charitables. Des secours sont aussi fournis par les établissements publics, principalement (St Joseph et le collège (à voir?) etc.) les sociétés de Bienfaisances indiquées plus haut. Fondation de 2 services pour les familles de Cerval et Selves, et de quelques messes pour d'autres personnes.
(1) Sceau de Lazaristes de Sarlat (XVIIIe siècle). Légende: « Congregationis missionis superioris domus Sarlatensis. » — Dessin: « Un cercle de grènetis, au centre, figure de Jésus enseignant. »
(Sigillogr. de M. Ph. de Bosredon p. 269. N° 442)
Curés et vicaires de Sarlat.

Vallète curé	1670.	Laroche. vic.	1677.	Selves, curé	1760
Calès, ptre	70.	Calès ptre	77.	G.M. Gisson c.	1767.
Clé état ptre	70.	Malebaves. v.	84.	Pontard. v. c.	1784.
J. Huguet ptre	71.	Vielfan ptre	84.	Gamand, intrus	
J. Denivien. ptre	71.	Bastide. v.	1691. 92.	Betou.	1801. †1808.
Vielfond. ptre	71.	Paty, curé	1727. 42.	de la Rouverade.	9. 22.
Labundrie ptre	71.	Chavaroche. v.	1729.	Labat Lavaure	22. 51.
de Saintetor curé	72.	Maury. vic.	1740.	Mirat	*1851. 89.
Rouhier vic.	1677.	de Fajol. ptre.	1742.		

— Vicaires de Sarlat. (Depuis la Révolution).

du Chassaing (av. 1800)		Deguny. Maj. et Min.	34.	Coldefy.	1851.
Artigue (avant 1800)		Labouygue.	1835.	Fontalirant.	1851.
Simian	1800	Lafargue	1835.	Seymarie.	1851.
Escudier	1812.	Pelissier	1841.	Védrenne	1852.
Manes (Amable)	1814.	Meindre et Saloix	43.	Lafarge	1855.
Gergaud	1815.	Treillo	1844	Vézia	1856.
Camard	1821	Manière	1845.	Clauzel	1857.
Valentin	1821	Puech	1845.	Maillebiau	1858.
Maginel Laborie	1823	Gérard	1846.	Pagès	1860
Dumas	1825	Labrande	1845.	Beau de Verdeney	60.
Chincole	1825.	Berger	1847.		

—

Clergé de Sarlat en 1789.

Mgr. Jos. Anne-Luc de Pons Dalbaret, évêque de Sarlat

Vicaires generaux :

de Montalembert. — de Chaumac. — de Pauliac. — de Vassal. — du Portet. — de Sogueyssie. — de la Calprenede. —

Dignitaires de la Cathédrale :

de Montalembert, doyen. | de Grézel archid. de Marquay
de Chaumac, prévot, — | de Sabarte chantre —
de Pauliac 3e Archidiacre. | de Béton, arch. de Biron

Chanoines :

de Marqueyssac — Thiebot syndic — de Lanzac —
de Bar. — de Rozier. — Lagar —
Roux. — de Sogueyssie — Lacalprade —
Lacalprenède — Thorel Théologal — Marqueyssac.

Semi-prébendés :

Cazeau doyen, Secondat, Vernet, Sourzat, Leffry, Lambert, Ardan, N.

Syndic du clergé à la chambre ecclésiastique : Pontard.

Communautés et établissements de la ville (en 1789).

1 cordeliers — 5. Dames de la Foi — 9. Manufacture —
2. Récollets — 6. Séminaire — 10. Le Bon Pasteur —
3. Ste Claire — 7. Collège royal — 11. Pénitents (Blancs, Bleus, Gris)
4. Notre-Dame — 8. Hôtel-Dieu — 12. Atelier de Charité.

— Renseignements sur les prêtres cités plus haut.

1. M. de Montalembert est mort à Toulouse quelque temps avant la Grande Révolution. Ce digne prêtre s'était rendu dans cette ville pour y soutenir un procès au nom du chapitre de Sarlat. Il y fut frappé d'une attaque d'apoplexie qui l'enleva subitement.

2. M. de Chaumac mourut à Montbéton dans sa famille.

3. M. Pauliac mourut dans la paroisse de Proissans, au château de La Roussie sa propriété.

4. M. de Vassal décéda au Marais près de St Chamassy.

5. M. Sogueyssie mourut à Sarlat. Il avait été déporté à l'île de Ré et y avait beaucoup souffert de la faim.

6. M. La Calprenède résidait toujours sa résidence à Paris et y est mort.

7. M. de Marqueyssac était grand oncle de Mr Julien de Cerval. Les uns disent qu'il devint chef de la Petite-Eglise, les autres disent au contraire qu'il a toujours été un bon prêtre (ce terme peut être exact dans le sens qu'on lui donne généralement et plusieurs membres de la petite église étaient peut-être dans la bonne foi).

8. Mr Roux. Il était natif de Montignac et resta pendant la Révolution caché à Sarlat. C'était un bon prédicateur très instruit.

9. M. Lacalprade était un saint prêtre qui mourut à Sarlat.

10. M. de Lanzac est mort à Paris attaché à la Sorbonne.

11. Mr Lagar s'est caché pendant la Révolution ; il fut cependant surpris et enfermé

à Ste Claire. Ses violences étant un peu apaisées il put sortir et mourut à Sarlat.
12. M. Vernet était un saint prêtre d'une grande simplicité.
13. M. Soulizac a été sur les pontons à Rochefort où il eut beaucoup à souffrir de la faim.
14. M. Seffiy était chargé de la maîtrise ; c'était un bon prêtre.
15. Mr. Andan était un prêtre assez peu estimé qui avait prêté les serments et en aurait prêté tous les jours. Il se rétracta néanmoins.
16. M. Gisson saint prêtre qui fit beaucoup de bien et qui mourut vers le commencement de la Révolution. Il eut pour successeur M. Pontard qui était vicaire et qui devenu bientôt après évêque constitutionnel de la Dordogne fut remplacé par
18. M. Gamand de Cazals prêtre intrus qui ne resta que quelques mois. Il devint plus tard curé de Belvès.

La Révolution étant alors à son apogée quelques prêtres secouraient en cachette les malades, baptisaient les petits enfants et mariaient dans les maisons.

19. M. A. Béton. Mr Marc-Antoine Béton curé de Sarlat après la Révolution, mourut dans cette ville le 8 novembre 1808. (à voir) C'était un saint prêtre et d'une immense charité. On l'a vu souvent se dépouiller d'une partie de ses vêtements pour en vêtir les pauvres. Voici comment on raconte sa mort. Vers les 5 heures du soir, 8 9bre 1808, rentrant de l'église il trouva une lettre de Mgr Lacombe évêque d'Angoulême et était à même de la décacheter lorsque son frère M. Béton de Frayssac qui avait émigré en Espagne et habitait avec lui s'avança et lui dit : « Quand est ce que tu veux que nous commencions notre bréviaire ? Attends un peu, lui répondit M. le Curé, laisse-moi lire une lettre de l'Evêque qui me parle d'un avancement. A peine avait-il prononcé ces paroles qu'il tomba frappé d'une attaque d'apoplexie. Au même instant une servante des demoiselles Mondesses fut terrifiée à l'aspect d'un globe de feu qui partant de la fontaine Ste Marie passa sous les fossés qui longent le séminaire. Elle courut aussitôt chez ses maîtresses et s'écria : « Quelque malheur va tomber sur Sarlat. » On apprenait quelques instants après la mort de Mr Béton. A ses funérailles un grand nombre de pauvres firent entendre des cris et des gémissements pour la perte de leur bienfaiteur.

Sur son tombeau on grava ces vers qui renferment plus de bons sentiments que de poésie.

De Bétou ce simple cercueil
Contient aujourd'hui les cendres
Toute la ville fut en deuil
Au moment qu'on l'y vit descendre,
Ah, que le titre de prêtre serait vénéré
Si tous l'avaient été comme le fut ce bon curé.
Père des pauvres, modèle des pasteurs.

Un jour M. Bétou avait raconté au catéchisme le miracle suivant: On m'avait donné, dit-il, une petite vierge de Temniac, en argent et je l'avais placée sur la cheminée de ma chambre. Quel ne fut pas mon étonnement le lendemain, lorsque j'appris qu'elle avait été retrouvée dans la chapelle de Temniac. Je l'avais inutilement cherchée toute la matinée. Un vieillard de Temniac a affirmé avoir entendu ce fait de la bouche même de M. Bétou, au catéchisme.

Un ouvrage imprimé à Sarlat en 1825 chez Antoine Daniac contient: "Sancti Sulpicii Severi opera" et p. 277 et suiv. "Marci Antonii Betou Pastoris Sarlatensis Epitaphium." Cette epitaphe (277-287) est en latin (prose) et est signée L. J. S. P. (Mr l'Abbé Surie?) Je possède cet ouvrage (In-8° de 307 pages) H.B.

20. M. Simian. Cet ecclésiastique était du Rouergue. Etant vicaire de Sarlat pendant la Révolution il connaissait le chef du district qui lui donna pour rentrer dans son pays, un passeport ainsi conçu: "Laissez passer et repasser le nommé Simian prêtre réfractaire." Cet ecclésiastique très estimé devint plus tard curé de Gourdon.

21. A l'époque de la Révolution il y avait une famille du nom de Borie. Le père, après un court veuvage, entra dans les ordres. Le fils très aimé du père, suivit son exemple et devint curé de Fanjeaux; mais ayant prêté le serment constitutionnel son père dès ce moment rompit toute liaison avec lui.

22. A la Révolution il y avait aussi à Sarlat un ecclésiastique nommé l'Abbé Syrié (Surie?) Il quitta la soutane, alla à Paris où il s'occupa de jurisprudence et commenta même le code civil. Mauvais prêtre il mourut à Paris sans s'être rétracté.

23. L'abbé Villatte oncle de M. Landry avoué fut ordonné prêtre par un évêque interus. Il prêta le serment, quitta la soutane, devint juge du tribunal, il reconnut cependant son erreur et se confessa avant de mourir.

24. L'Abbé Pontabel, principal du collège

de Sarlat. Cet ecclésiastique prêta le serment à la constitution, mais après la Révolution il monta en chaire un cierge à la main et fit amende honorable devant tous les fidèles. Il s'accusa de ses erreurs demandant pardon en ajoutant qu'il était plus coupable qu'un autre puisqu'il savait ce qu'il faisait à cette époque. Avant de mourir il reçut le Saint Viatique en présence de toutes les confrères de la ville. Il voulut encore en cette circonstance demander de nouveau pardon à l'assistance du scandale qu'il avait causé, renouvela sa profession de foi et mourut dans les sentiments de la piété la plus profonde.

25. Mr. Béton de Feransac, frère du Curé de Sarlat avait émigré en Espagne pendant la Révolution.

26. M. L'abbé Peyrot fut guillotiné pour la foi à Périgueux. Il fut conduit dans les prisons de cette ville avec son vieux père et une sœur arrêtés pour la même cause. On rapporte qu'il se plaisa en cette occasion un fait qui mérite d'être raconté. Sa fille conjurait son père de ne pas déclarer devant le tribunal révolutionnaire le nom des familles qui avaient donné asile à l'abbé. Le père répondait: « Il arrivera ce que pourra, mais je ne veux pas mentir. » — Mais disait la fille vous ne mentirez pas. D'ailleurs voyez, vous serez cause qu'avec votre fils bien des personnes charitables seront compromises. « Non, répondait le père inflexible, je ne veux pas mentir. » Mais Dieu signala sa puissance en même temps que sa miséricorde, car les prisonniers étant arrivés à Fonemagne le père perdit pour toujours l'usage de la parole. On rapporte encore cette particularité: Lorsque la tête de M. l'Abbé Peyrot eut été séparée du tronc, à l'échafaud, elle se retourna vers le bourreau, le fixa avec de grands yeux ouverts et se retourna encore puis les yeux se fermèrent.

27. L'abbé Jeuffre était à Sarlat pendant la Révolution. C'était un digne prêtre qui pendant cette époque désastreuse rendit de grands services à la Religion en portant secours aux malades. Dans la famille de Selves où il était reçu on ne le désignait que sous le nom du marchand; on craignait l'indiscrétion des enfants auxquels les avait-on si bien formés qu'ils ne s'exprimaient plus qu'ainsi en parlant de lui: Le marchand est venu, le marchand viendra-t-il? — Monsieur Jeuffre était curé de Carlux où était fort connu cet adage: Bon et saint comme M. Jeuffre. »

M. l'abbé Faujanet.

M. l'abbé Faujanet à la Révolution devint membre du Comité révolutionnaire, prêta le serment et acheta un bien national du nom de La Croix. Il était peu estimé des Sarladais. Se plaignant un jour très amèrement à l'abbé Andant de ce que les fidèles ne venaient pas entendre sa messe, celui-ci, toujours très jovial lui répartit en patois: «ne vois tu pas que la Croix te pend sur les épaules ?» faisant allusion au bien national qu'il avait acheté.

Familles qui ont caché des prêtres à la Révolution.

La famille David a caché M. Laporte curé de Terrasson mort curé du Bugue; M. l'abbé Peyrot et M. l'Abbé Roux. Dans cette maison on disait la messe et on y administrait les sacrements.

La famille Lavigueric a caché MM. les ecclésiastiques Chassing, Lagar, Jeouffre et Laporte.

La famille Selves a caché MM. Jeouffre et Laporte

Les demoiselles de Loing, Mondesses et plusieurs autres familles effacées de la mémoire mais non du livre de vie, ont aussi recueilli des prêtres durant la tourmente.

Châtiments. Un homme se tua en arrachant de son piédestal une statue de la Vierge qui se trouvait dans l'église paroissiale.

Plusieurs boulangers moururent subitement dans l'église paroissiale de Ste Marie, où ils avaient établi des fours qui subsistent encore.

Un homme de la ville, ayant tiré un coup de fusil à une statue de la Vierge placée au dessus du portail d'une communauté fut blessé par cette arme et mourut peu d'instants après. Madame Selve Mirabel aurait pu fournir des renseignements sur ces faits, mais elle doit être décédée.

L'Eglise paroissiale de Ste Marie de Sarlat. La plus grande partie de cet article est un résumé de la notice de Mr A. de Roumejoux Bull. de la Société Archéol. t. XI p. 64 et suiv.)

Historique. «Le 25 juillet 1365 les habitans de Sarlat arrêtent en conseil que leur église paroissiale, allant en ruine à cause de sa vieillesse serait rasée et qu'à sa place on en ferait une plus grande... Les premiers fondements en furent jetés le 3 avril 1368, et M. Gerand Roussel prêtre, posa la première pierre. Les guerres qui survinrent retardèrent l'achèvement de cet édifice, en sorte qu'en 1437 il n'y en avait encore de construit que les deux tiers. En 1479 on commença la 3e voute, on fit un peu plus tard le clocher et le tout était enfin achevé sous la direction de-

Pierre Esclache architecte de la cathédrale, Mgr Armand Gontaud-Biron, évêque de Sarlat consacra l'église paroissiale de Ste Marie le lundi de Pâques 1507.
Cette église est placée à côté de la fontaine Ste Marie, et appelée Ste Marie du Mercadil (Eccles. Ste Mariæ de Mercato » (Bulle d'Eugène III. 1153).
La construction et l'appareil de ce moment font l'admiration des connaisseurs. Presque au sommet du pignon de la façade reposait sur une console une statue de la Vierge qu'on a transportée au Séminaire; sur le pignon lui-même est une statue qui pdrait être celle de St Michel archange; le peuple, sans doute à cause de son élévation la nomme le casso-Graülo » (Chasse-corbeau). Un large contre-fort au sud-ouest, surmonté d'un pinacle fleuronné, sépare la façade d'une chapelle ajoutée au XVe siècle, dont l'étage supérieur forme galerie. Deux autres chapelles font suite, et enfin venait le chœur démoli depuis la révolution. Le clocher est curieux par son plan qui diffère à chacun de ses étages. Cette église a été fort détériorée par ceux qui l'achetèrent lors de la vente des biens du clergé, on y a établi des fours, des dépots de bois et de charbons, divisé par des murs et des cloisons etc. - On remarque dans ce monument plusieurs inscriptions de 1734, comme celles-ci: Il arrive bien rarement
Qu'un riche vive saintement. 1734.
Tu dois regarder comme un rien
Tes richesses et tout ton bien. 1734.
Mon Dieu faites nous miséricorde
Seigneur à tout pécheur miséricorde. -
- (Tarde imprimé p. 230) « Les religionnaires de Sarlat... se saisirent... en 1561 de l'église paroissiale et y font leurs prêches et assemblées et la gardent comme une citadelle jusques à ce que le sieur de Losse (seigneur de Losse, Thonac, St Léon, Gaubert, Bannes) y arriva, accompagné de gens de guerre, à l'ayde duquel elle fut reprise et remise en mains des catholiques.
P. Cordeliers. En 1260 fut bâti à Sarlat le couvent de St. François dans le voisinage de l'hospice actuel. Gaillard de Beynac chevalier, baron de Lien, fit bâtir l'église, le sieur de Tayac fit faire le cloître et les habitants pourvurent au reste (Ms. Lespine-MS. 149-164) En 1498 fut faite la Réforme de St. François sous la Réforme des Cordeliers
Le couvent des Cordeliers de Sarlat avec

Chap-Livres Bonnaréde

l'église, la sacristie et autres bâtiments dépendants fut vendu le 20 mai 1791 à l'adjudicataire fut Elie Jérôme Lescure pour la somme de 35.300 fr. (Archiv. de la Dordog. série Q. 549 N° 2) - (Voy. Tarde imprimé XXI, XXVII, 335, 77, 217, 224, 235, 238, 239, 395, 340, 341.)

- 8. Récollets. 1313. Les habitants de Sarlat désirant avoir un couvent de Récollets et ayant fait savoir leur désir au provincial de l'ordre, celui-ci envoya 12 religieux qui furent mis à la place des Cordeliers. Ces derniers protestèrent au Parlement de Bordeaux et ils furent réintégrés dans leur couvent. Les habitants qui tenaient beaucoup à avoir des Récollets firent alors une quête avec le produit de laquelle ils achetèrent, pour les loger, la maison d'un nommé Trastel et quelques autres maisons pour y construire un couvent. On en posa les fondements en 1618 et l'on y bâtit une chapelle où l'on célébra pour la première fois la sainte messe le 1er nov. 1626. (La maison des Cordeliers était dans le voisinage de l'hospice actuel; il n'en reste plus rien, effacer cela). Cette chapelle, dédiée à S.-Jean-Baptiste avait été bénite le 15 décembre 1615. (Voy. Tarde imprimé XXI. XXVII. 334. 335. 336. 340)

Récollettes ou Clarisses. Ces religieuses d'abord au nombre de six vinrent de Tulle à Sarlat où elles arrivèrent le 1er avril 1621. En 1696, elles agrandirent leur maison et firent construire une petite chapelle dédiée au Sacré-Cœur de Jésus, où fut établie une confrérie de ce nom.

Le Couvent de Ste Claire composé de bâtiments, jardin, enclos etc. fut vendu comme bien national le 5 messidor an II; l'adjudicataire fut Jean Gérard Faujanet pour 8.880 fr (Archiv. de la Dord. Q.550 N° 186 et Q. 76. N° 218)

Religieuses de Notre-Dame. Ces religieuses s'établirent à Sarlat en 1833. Leur chapelle dédiée à Marie était célèbre par le vœu de 1639. La fondatrice, la mère Briançon, eut à lutter contre des difficultés de tous genres mais elle en triompha par sa persévérance et sa grande confiance en Marie. Laissons parler le Chanoine Tarde dont le récit est d'autant plus édifiant, et certain qu'il fut plus rapproché de l'événement. « L'an 1633 les Religieuses de Notre-Dame furent établies à Sarlat. La fondation de cette maison est un ouvrage du zèle des religieuses de Périgueux, cinq ans après celle de Limoges. Leur

premier dessein avait été de s'établir à Domme mais n'ayant pu réussir de ce côté-là elles portèrent leurs pensées sur la ville épiscopale (Sarlat). La mère de Brancon alla à Domme sur la fin du mois de février 1630 avec six autres de ses sœurs. Elles y furent accueillies de mille disgrâces qui vinrent l'une après l'autre donner des nouvelles attaques à leur constance dans cette ville à demy ruinée par les guerres civiles. Il leur fallut essuyer durant l'espace de dix-huit mois de séjour l'inhospitalité avec des paroles de mépris, la famine qui estait bien plus rude dans ce petit lieu qu'elle n'estait alors dans toute la Guienne, car elles furent réduites à manger du pain de châtaignes, la peste dont moururent le beau-frère de la mère de Brancon, leur insigne bienfaiteur dans cet établissement, la maladie du pourpre dont la directrice mesme de l'entreprise fust atteinte, et enfin dans le cours de plusieurs années d'autres malheurs. Tarel, médecin de Sarlat, fust appelle pour traiter la Mère, mais toute la science du médecin fust inutile. Ses filles de la Ste Vierge cherchèrent des remèdes dans la piété et dans leur confiance envers leur protectrice; elles firent un vœu et la malade se trouva dans le même instant hors de danger. Le médecin semblait estre venu plustôt pour prendre part aux peines des religieuses que pour les secourir dans cette maladie. Touché de la rigueur de leur sort, il les exhorta à sortir de Domme et leur conseilla de se transporter à Sarlat où il s'engagea de les faire entrer et mesme de leur procurer une maison très commode. Il agit donques avec beaucoup de feu dans Sarlat pour cette fondation. Il persuada enfin l'Evêque et toute la ville sur les grands avantages de l'établissement des filles de Nostre-Dame. La permission fust donnée, mais les religieuses qui avaient appris que la peste estait encore à Sarlat et qui d'ailleurs estaient déjà cloîtrées à Domme... attendirent que le danger fut passé. Le Prélat s'offensa de ce retardement et révoqua sa parole. L'agent de la Communauté ne s'étonna pas de cet étrange mécompte; il manda aux religieuses de partir promptement et il eust en mesme temps l'adresse de faire amuser en chemin l'aumônier qui leur portait un ordre exprès de demeurer à Domme. Elles partirent tandis que le zélé inventeur d'expédients pour introduire à Sarlat les religieuses tâchait d'adoucir l'Evesque et luy faisait entendre

pour justifier l'aumônier, qu'elles étaient parties avant qu'il pût faire la commission. Le Prélat (Louis de Salignac, 2e du nom) lança contr'elles l'excommunication parce qu'elles étaient venues contre ses ordres. Mais le médecin, qui trouvait des remèdes à tous ces maux, fit encore qu'on leur cacha ces éclairs menaçants et qu'elles n'entendirent pas le bruit du tonnerre formé loin de la ville dans le château de Temniac. Elles se logèrent dans une maison assez commode pour leur petit nombre l'année 1633. Le Curé de la ville et son frère, nommés de Labrousse, deux ecclésiastiques de grande probité dont le premier fût bientôt après vicaire-général, et le second official, les aydèrent de leurs soins en tous les besoins spirituels et temporels. Javel se joignit à eux pour obtenir leur grâce, laquelle fût accordée avant que l'excommunication pût être publiée. Cependant la peste s'échauffa dans la ville d'une si grande force qu'en peu de jours elle fût presque déserte. Ces religieuses se logèrent à une porte de la ville dans la maison qui est à présent à Mr Fenis joignant la porte de Landrevie pour avoir moins de communications avec les habitans. Durant ce temps le Curé, M. Labrousse, se dévouait avec un zèle au dessus de tout éloge pour secourir les pestiférés, on le voyait chaque jour, accompagné d'un petit clerc seulement, marcher à grands pas dans les rues pour nourrir son troupeau du pain des anges... Ces religieuses occupèrent ensuite une très belle maison qu'un gentilhomme de ce pays leur loua et qui portait son nom de Gaulejat, maison appartenant à présent aux Srs Javel derrière le collège et joignant la muraille de la ville. La première messe y fût célébrée le dimanche de la Passion de l'année 1634. Ses classes furent ouvertes et malgré les miseres publiques il se trouva un grand nombre de filles qui coururent apprendre la doctrine chrétienne. C'était plutôt une mission qu'une instruction ordinaire. Une longue suite de malheurs ayant empêché les Curés de faire publiquement le catéchisme, l'ignorance de plusieurs personnes déjà avancées en âge était si grande qu'elles n'avaient aucune connaissance des points les plus essentiels de la foy, ny des commendements de Dieu. Tandis que le zele rallumait son feu la patience eut de nouvelles épreuves à soutenir. Une servante de la maison... fut si téméraire que d'aller dans une hute voir son frère malade de la peste, elle en fût aussitôt frappée. Le mal

passa jusqu'à une pensionnaire, ce qui jetta toutes les religieuses dans une grande consternation... Sa religieuse fit un vœu au nom de toutes... et cette humble et fervente prière fut exaucée, car la pensionnaire qui s'était assoupie ce peu de temps, s'éveilla soudainement guérie... Peu de temps après sur l'heure de vêpres on vit paraître trois estoiles après quoy la peste cessa bientost." ... (Tarde) "Avant de mourir l'Evêque s'excusa de leur avoir causé tant de peines. Au 2e siège (de Sarlat) elles étaient 46. professes. Elles furent obligées de quitter leur maison qui fut brulée pour ne pas servir de retraite aux ennemis. L'évêque les logea dans son palais, mais le lieutenant (qui eut cependant du respect pour elles, effacer cela) general les en fit sortir pour s'y loger. Elles passèrent la nuit avec un corps de garde qui eut cependant du respect pour elles, dans une cour jusqu'au lendemain où elles purent se loger. Le gouverneur de la ville était alors un nommé Chavagnac, homme dur qui profana les tombeaux et porta la main jusque dans le tabernacle pour y chercher de l'or. Les Sarladais n'en pouvant plus eut recours aux filles de Notre-Dame qui font une neuvaine de prières et de pénitences. La veille de l'Annonciation ils assiègent le clocher et l'Eglise et au premier signal ils doivent se jeter sur les ennemis ce qui arriva. Chavagnac reçut un bâton blanc et s'en alla (ce qui signifie?)." (Archiv. de la Dord. B 75. N° 87) "A Sarlat. Vente à Jean-Baptiste Brétinet négociant... des biens des religieuses de Notre-Dame au faubourg de la Boucarie 32.990 # 16 s. Périgueux 22 prairial an IV." (N.D. de Bon-Encontre) "Notre-Dame de Bon-Encontre. Cette chapelle, édifiée par les soins de Pierre Moraval archidiacre de Sarlat et chapelain de l'hopital fut bénite le 15 novembre 1699 par Mgr de Beauveau évêque de Sarlat. Elle était située au faubourg de la Boucarie sur l'emplacement d'un hopital fondé en 1348 par un bourgeois de Sarlat.

Notre-Dame-des-Neiges. Avant la Révolution la cathédrale de Sarlat possédait une chapelle dédiée à Notre-Dame des Neiges. On en a fait une chapelle de Saint Vincent de Paul dont le tableau se trouve au-dessus du retable. Il n'y a dans le Diocèse aucune autre chapelle dédiée à Notre-Dame-des-Neiges; on devrait rendre à celle-ci son premier titre.

Notre-Dame de Pitié ou de la Compassion
way. ce qu'il en est dit aux Pénitents-Bleus.
Notre-Dame-de la Guérison. Sa maison de
Beynac a toujours été regardée comme bien-
faitrice des Cordeliers de Sarlat. Le jeune
héritier de cette famille étant revenu d'u-
ne maladie grave et comme désespéré, sa
guérison fut attribuée aux prières de ces
bons religieux. En commémoraison de cet
heureux événement le noble baron fit bâtir
à l'entrée de leur église une belle chapelle
qui acquit célébrité sous le nom et invo-
cation de Notre-Dame-de-la Guérison. Cette
chapelle aujourd'hui n'existe plus et le cou-
vent des Cordeliers a été saccagé et incendié
durant les sièges que la ville a soutenus.
(Ce fait est extrait des notes de Prunis qui
le rapporte à l'année 1610.
Chapelle Ste Barbe. (Tarde). « La chapelle de
Ste Barbe, qui est sur la place des fossés du
faubourg de la Rue fut rebâtie l'an 1687
par les soins du Sr Vernet, conseiller honoraire
au Présidial de Sarlat en accomplissement
d'un vœu qu'il avait fait. Sa maison se trou-
vant embrasée d'un grand feu et risquant
d'être toute consommée, il promit à cette
sainte le rétablissement de sa chapelle
qui était ruinée. Le feu cessa d'abord et le
Sr Vernet accomplit son vœu la même année. »
- (Archiv. de la Dord. série L. 843.) Séance du
12 décembre 1791. « Le Sr Vernet de Marqueyssat
prêtre se présenta, dans le lieu des séances
et demanda que la chapelle Ste Barbe ne
fut pas mise en vente; il prétendit que
cette église était un bien de sa famille, que
son ayeul saisi de pouvante dans un in-
cendie qui menaçait sa maison et plein
de confiance dans l'intercession de Ste Barbe
il avait fait vœu de lui bâtir un temple
si par son secours les flammes venaient
à s'éteindre; que la ville de Sarlat jalouse
de concourir à l'exécution de ce vœu lui avait
cédé un emplacement sur les fossés pour
bâtir la chapelle, qu'elle avait toujours
été soumise à leur disposition et qu'elle était
même dans ce moment depuis son éleva-
tion réputée dans toute la ville pour un
bien propre à sa famille, qu'en conséquence
il priait l'administration d'en pas effectu-
er les enchères dont la rumeur publique
l'avait menacé. - Il lui a été répondu qu'
on examinerait ces raisons avec tout l'inté-
rêt et toute l'attention que méritait le droit
inviolable de la propriété. - Le Directoire,
sur la pétition du sieur Vernet a arrêté,
de suspendre la vente de la chapelle Ste Barbe

et de prendre des renseignements pour décider si elle était un bien national.
.Joseph Mérier - J.-B. Bourdet - Joseph Pigeon - Fournier Sre. »

Mirepoises ou Dames-de-la-Foi. « Cette congrégation fut fondée en 1678 à Sarlat par Mme de Lagadou, native des environs, et qui s'était mariée à Mirepoix. Devenue veuve et sans enfants, elle revint dans son pays avec trois autres compagnes mirepoises et se voua à l'instruction et à l'éducation des jeunes filles. L'évêque François II de Salignac leur donna des Constitutions qui furent approuvées par le pape Alexandre VIII et revêtues de la sanction de Louis XIV. Leur église de Notre-Dame sécularisée, est dans la rue Fénélon. »

Sa communauté des Dames de la Foi vendue à la Révolution comme bien national fut adjugée le 15 messidor an IV à Jean-Baptiste Juge pour 5.781 tr y compris le presbytère de St André. (Archiv. de la Dord. Q. 78. N° 289) - (Archiv. de la Dord. série O) une ordonnance en date du 16 août 1836 autorise la ville de Sarlat à acquérir de la dame Boissarie moyennant une rente foncière de 250 tr au capital de 5.000 *... L'ancienne église dite des Mirepoises et dépendances.

Noms de toutes les religieuses de la Foy de Sarlat (Archiv. de la Dord. E 844. p. 391.

Pénitents Blancs. M. Ph. de Bosredon, dans la Sigillographie du Périgord a publié un sceau des Pénitents Blancs N° 445 p. 370 « Pénitents Blancs de Sarlat ou Archiconfrérie de Notre-Dame-du-Gonfalon. XVIIe s. » Légende : « Sig. Societatis Gonfalonis Sarlatis. » Dessin : « Ecusson ovale, de gueules à un Agnus Dei tenant une bannière dont la banderole porte l'inscription : Ecce Agnus Dei. L'écusson est posé sur une croix de Malte cantonnée de quatre fleurs de lys. »

Les Pénitents de Sarlat datent du commencement du XVIIe s., vers 1608. Les Pénitents blancs sont sous le patronage de St Jean Baptiste ; ils eurent d'abord une chapelle dite de Ste Anne. Leur chapelle actuelle (autrefois des Récollets) fut brûlée en 1692 et reconstruite bientôt après. (R. P. Carles Tit. et Patr. p. 84). Voici comment Le Journal de Mgr de Beauveau raconte cet incendie : « 1692. 29 janvier. La chapelle des Pénitents blancs fut brûlée par accident. Quelques enfants de famille, ayant dérobé une clef de ladite église, allaient faire du feu dans la petite tribune où était une cheminée. Ayant entendu du bruit,

ils crurent que l'on venait faire quelque office et mirent le feu qu'ils avaient allumé dans une garde-robe où étaient les ornements et quantité de flambeaux. S'étant retirés, le feu prit à la garde-robe et ensuite à toute l'église, dont il ne resta que le sanctuaire. La confrérie perdit pour 4.000 livres d'ornements. La sainte chapelle fut bientôt rétablie par les soins des confrères et de Me Jean de Selves, conseiller au présidial. » (Bulletin de la Soc. Hist... du Périgord t. III. p. 201) = Cette chapelle renferme le tombeau de Fr. François de Gérard, écuyer, seigneur du Barry, la Ricardie, le Mas et autres places, conseiller du Roi, lieutenant-général etc né en 1570 et mort en 1624. Sur ce tombeau on voit, avec ses armes, celles de sa femme Anne de Salignac (non enterrée là) et une inscription intéressante que nous allons rapporter.

« Hoc templum a te exigit illud officium pietatis. Quidquid aspicis argumentum est sue devotionis. Sepulchrum quod sibi vivens extruendum curavit contemptus mortis vere se confessus est Christianum clum rosam legit quia plena est spinis Lunam et stellas addidit ut cognoscas quod nil nisi cælum amaverit. »

(Traduction) « Ce temple exige de toi cet acte pieux de te rappeler que tout ce que tu y vois est une preuve de sa dévotion ; il a pris soin de son vivant de faire construire ce tombeau méprisant la mort et a ainsi vraiment affirmé sa foi de Chrétien, en choisissant pour emblème la rose parce qu'elle est pleine d'épines, et en y ajoutant la lune et les étoiles ; pour que tu puisses reconnaître qu'il n'a rien aimé que le Ciel. » (Tout cela est extrait du Bull. Archéol. t. III. p. 422-425 où l'on voit un dessin du tombeau).

« La chapelle possède encore de précieuses et nombreuses reliques. Parmi ces reliques est une parcelle de la Sainte Couronne de Notre Seigneur qui est à Paris. Elle en fut détachée le 16 octobre 1806, sur la demande de Mr de Lacalprade, chanoine de Paris. On la plaça dans une petite couronne d'argent, préparée à cet effet et scellée du sceau archiépiscopal, avec un procès-verbal en forme. La relique fut remise à M. Betou, curé de Sarlat, le 7 novembre suivant et elle fut transférée chez les Pénitents blancs. On la porte en procession tous les trois ans, le second dimanche du mois d'août. Le pape Pie VII accorda une indulgence plénière pour ce jour. La procession fait station à la Cathédrale, aux Pénitents bleus et à l'hospice. » (Tit. et P. p. 84).

(Archiv. de la Dord.) Vente du 1er thermidor an IV. Une église des ci-devant Penitents blancs de Sarlat. Adjudicataires J.B. Juge et Pascal. 1260tt. (Série Q 550 N° 326) -
Pénitents Bleus. « Sceau des Pénitents bleus de Sarlat. XVIIIe s. - Dessin : Ecusson à un lion, sommé d'une chape cardinalice. Cette compagnie était sous le vocable de St Jérôme, dont les attributs sont le lion et la chape cardinalice. » (Sigillogr. par M. Ph. de Bosredon p. 271. N° 446.)
Les Pénitents bleus possédèrent d'abord la chapelle de St Nicolas qui est sur la route de Grolejac. (Cette chapelle a été vendue comme bien national le 23 messidor an IV, et acquise par J.B. Juge pour 180tt. Archiv. de la Dord. Q 78. N° 336). Ils s'établirent ensuite dans la chapelle de Notre-Dame de la Compassion ou N.D. de-Pitié, qui touche à la sacristie de la cathédrale. Cette chapelle a été malheureusement reconstruite au siècle dernier. L'ancienne chapelle avait été construite au XIVe s. par Itier et Austence de St Colombe évêques de Sarlat. On voyait aux clefs de voûte et aux piliers les armes les armes de l'un et de l'autre, celles d'Itier surmontées du chapeau cardinalice car il fut ensuite revêtu de cette dignité (voy. Tarde imprimé p. 358).
La dernière chapelle des Pénitents Bleus fut vendue nationalement le 23 messidor an IV et adjugée à J.B. Juge pour 990tt (Archiv. de la Dord. Q 78. N° 337.) On lit également aux Archiv. de la Dord. série Q. 550 N° 289 : « adjudicataire Roudet », le reste est conforme.
(Tarde) cloche. 1709, 19e mars. La grande cloche des pénitents bleus a été fondue dans l'hospice des Pères jésuites. Dans cette fonte, on a manqué la petite cloche desdits pénitents et pendant le temps qu'on a mis à la fondre (3 mois) les pénitents se sont servis de la cloche du collège de cette ville. »

(1) Eglise cathédrale. (Journal de Mgr de Beauveau Bull. archéol. t. III p. 208.
« 1691. Les réparations et embellissements que M. de Beauveau fit faire au palais épiscopal s'étendirent jusqu'à son église cathédrale. Cette église a trois nefs, avec douze chapelles adossées à ses murs : elle avait été commencée au début du siècle précédent par l'évêque Armand Gontaut de Biron. Grâce à son successeur, elle se prêta mieux que par le passé à la pompe des cérémonies, à la commodité des prédicateurs et des auditeurs.

CHAPELLE Patrimoniale

Statuts et réglemens de la Confrérie des Pénitens bleus, établie à Sarlat.

1. Les Confréries de pénitens établies en plusieurs lieux de la sainte église catholique, apostolique et romaine, ont pour principal motif de leur institution, de faciliter à plusieurs de l'un et de l'autre sexe la voie du salut par la profession plus spéciale de la pénitence. Ce n'est pas à dire pour cela que ses membres prétendent s'attribuer la gloire d'être seuls pénitens au monde, mais ils cherchent uniquement dans l'association un moyen plus aisé de pratiquer la vertu que leur nom indique, d'en concevoir le désir, d'en produire les fruits, d'en conserver la ferveur et d'en acquérir la couronne.

2. Quoique la profession de la pénitence par l'habit, les jeûnes, les austérités, les aumônes, les prières et autres pieux exercices remonte jusqu'au premier homme Adam, qui fut le premier pécheur et qui devint aussi le premier pénitent, et qu'elle ait été toujours en usage, cependant les compagnies de pénitens en la façon et la forme qu'elles ont aujourd'hui ne datent que de l'époque de S.t François et de S.t Dominique et ont pris naissance à côté de ces deux ordres illustres, comme tous les rejetons aux pieds des grands arbres.

3. A dater du XIII.e siècle elles se répandent partout avec une grande édification et servent à la sainte Eglise de puissants auxiliaires, pour faire refleurir dans les villes et dans les campagnes la religion d'un grand nombre qui était languissante et à demi perdue. Tel est l'éclat de leurs vertus et de leur zèle que plusieurs souverains Pontifes les approuvent et les confirment avec de grands privileges, que les saints les plus illustres s'en font les protecteurs, que les grands, que les rois eux-mêmes tiennent à honneur d'en devenir les membres, d'en revêtir l'habit et d'en porter les insignes.

4. Mais c'est surtout au XVI.e siècle que ce mouvement déjà si grand pour la profession de la pénitence se généralise dans tous les diocèses et dans toutes les villes. Alors on voit paraître de toutes parts d'illustres compagnies de pénitens blancs, de pénitens gris, de pénitens bleus, de pénitens noirs. C'étaient comme autant de bataillons spirituels qui, armés des instruments de la pénitence et avec l'étendard de la croix, se disposaient à combattre vaillamment la doctrine des hérétiques et à mettre une digue par les exemples de leur vie au débordement des mœurs publiques.

5. Il paraît évident en effet que la Providence divine les suscita pour aider les

paroisses dans l'éducation des chrétiens comme les nourrices aident les mères dans l'éducation de leurs enfans ; c'est pourquoi elles formèrent dans les paroisses par le moyen d'exercices particuliers très saints une multitude de chrétiens qui surent s'affranchir avec énergie du vil esclavage des coutumes mauvaises, des honteuses passions, et du lâche respect humain, et à l'exemple des bonnes nourrices qui font profession d'enseigner aux enfans qu'elles élèvent le respect de leur véritable mère, ces illustres confréries apprirent à leurs membres à aimer et à fréquenter leurs paroisses au lieu de les mépriser et de les délaisser, et il en résulta bientôt que les paroisses furent fréquentées plus que jamais, et que les offices et les processions s'y firent avec un éclat et une pompe inaccoutumée.

6. Ces compagnies étant fondées spécialement pour l'entretien de la dévotion et pour la gloire de l'église, ont toujours à cœur de se montrer fidèles aux lois du pays qui concernent les choses temporelles, de respecter l'autorité des princes et des magistrats, et d'empêcher qu'il se manifestât jamais dans leur sein aucune dissention politique, aucun esprit de faction et de conspiration. De là vient qu'elles ont toujours été favorisées par l'autorité qui appréciait leur bon esprit et leur éloignement de tout esprit de querelle et de parti.

7. Elles se sont appliquées aussi dans tous les temps à vivre en parfaite harmonie avec les autres compagnies qui étaient à côté d'elles, les regardant comme de nobles rivales dont l'exemple servait singulièrement à entretenir une sainte émulation pour le bien des paroisses, et se joignant volontiers à elles pour tous les offices du zèle et de la charité.

8. Les membres des compagnies portent le nom de pénitens qui est pour eux un titre non de jactance et de vanité, mais d'affection et de profession. Ce nom leur indique qu'ils désirent et qu'ils se proposent de produire plus que les autres les actions dignes de ce nom telles que la douleur de leurs péchés, la correction de leurs passions, l'amendement de leur vie et toutes les œuvres pénales et satisfactoires. Porter le nom de pénitens sans en réaliser la pensée, ce serait ressembler à ces peintures qui portent le nom d'hommes et n'ont rien de l'homme que l'inscription et que l'image, ou encore aux sépulchres qui portent le nom de ceux qui ne sont plus. Mais porter le nom de pénitent dans un sens réel, c'est ressembler aux premiers pénitens de l'église, c'est ressembler à ses saints patrons. Alors le nom de pénitent est un nom de vie parce que la pénitence vivifie l'âme. C'est un nom de larmes qui oblige à pleurer ses fautes, c'est un nom de mortification

(Archiv. de la Dord. B.206. 1690. Verbaux criminels). Frère Jacques Chaslet, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, prieur de Saint-Jean de Verleine, lequel prieuré est situé dans la paroisse de Saint-Saud), expose que déjà en 1684 les habitants de la paroisse de Saint-Saud s'étaient assemblés en armes avec des épées et des bâtons, et avaient enlevé par violence les offrandes que les personnes qui venaient en dévotion à la chapelle du prieuré y apportaient, et que tout récemment encore, le 6 mai, continuant ces actes de violence et ces vols, ils se sont attroupés armés de fusils et de pistolets et ont enlevé tant sur les avenues du village de Verleine que dans le village même plusieurs offrandes, entre autres plus de vingt agneaux et d'autres oblations qu'ils ont pris par force aux personnes qui les apportaient à la chapelle. Ils ont tiré un grand nombre de coups de pistolet et menacé le plaignant. Celui qui était le plus animé était le nommé Jean Martinot, hôtelier, fils du greffier de Saint-Saud; il eut pour sa part sept agneaux. Se plaignant demande qu'il lui soit permis d'informer et de fulminer par censure d'église. —
Il y avait à la Chapelle-Verleine une statue en bois représentant St. Siméon tenant dans ses bras l'Enfin Jesus; cette statue est conservée avec le plus grand respect par la famille Servant qui habite ce village.
† sous le ministère de Mre l'Abbé Védey curé de St. Saud il fut érigé près du village de Baynac une chapelle de secours dédiée à Notre-Dame-des-Landes; la famille de Sas Ecuras en fit la plus grande partie des frais.

SHAP - Fonds Fournarède

seigneurie. Au Xe siècle la paroisse de St Saud la-Coussière appartenait au comte d'Angoulême et Chabanais, d'où elle passa à la maison de Rochechouart par le mariage d'Aimeric dit Osto-Francus premier vicomte de Rochechouart (mort en 1030) avec Ava, fille de Guillaume comte d'Angoulême et de Chabanais. Au XIIe siècle par suite du premier mariage de Laure de Chabanais, dame de la Coussière, cette seigneurie passa au moins en partie dans la maison de Pérusse, qui la posséda en entier du XIVe au XVe siècle. Jacques Des Cars conjointement avec son père vendit le 17 janvier 1621 la seigneurie de la Coussière-Saint-Saud à messire Arlot seigneur de Frugie etc. etc. mais une demoiselle Pérusse Des Cars ayant épousé un Samberlye et lui ayant porté en dot des fiefs démembrés de la terre de la Coussière il y eut au sujet des justices etc. un procès qui se termina par une transaction à l'avantage des d'Arlot. La terre de St Saud la Coussière fut successivement démembrée ; en 1780 il n'en restait dans les mains de la famille d'Arlot que une maison noble et la halle dans le bourg de St Saud, la métairie de St Saud, le moulin banal de la Coussière, trois étangs etc. voy. au Bull. arch. t. VII. p. 75.

Arrière-fiefs : 1. Vachaumard avec château aujourd'hui disparu appartenant en 1493 à Marguerite Panete épouse d'Alexias Flamenc.

2. Chapelle ou Chapellas, maison noble appartenant en 1589 à la famille de ce nom, et en 1741 à messire René Mallet de Chatillon.

3. Montagnac, aux mains de la famille de Forge en 1774. Ce château relativement moderne existe encore et appartient, ainsi que les dépendances à Mr le comte de Chasteignier.

4. Sarret. Ce fief appartenait primitivement à une famille de ce nom dont une fille en 1666 se maria avec un de Forge. Leurs descendants le possédaient encore à la fin du XVIIIe siècle.

5. Bonnefond. Au XIIe s. Chazal possédait ce fief qui passa plus tard à la famille Vincent et ensuite au milieu du XVIIe s. à celle de Fourichon. Au XVIIIe s. on y trouve la famille Dupuy (Quittance du 28 8bre 1756). Il y avait en ce lieu une espèce de maison forte qui subsiste encore ainsi qu'une chapelle. La tradition rapporte que dans les derniers temps des guerres anglaises, un corps d'Anglais, venant de Thiviers par l'ancienne voie appelée encore la Grande-Route des Anglais, pilla le château qui appartenait alors au St Vincent. Ce seigneur qui avait fui à l'approche des ennemis

revint aussitôt après leur départ et s'empressa de retirer du puits où il l'avait jetée, une de ces vastes cottes de l'époque, remplie de tout ce qu'il avait d'or, d'argent et de bijoux et qu'il employa à faire la guerre aux ennemis de son pays. (Bull. VII. 80.)

6° Baynac qualifié de maison noble en divers actes des XVII^e et XVIII^e s. Cette maison et la chapelle telles qu'elles subsistent aujourd'hui, furent construites en 1656 par les soins de Pierre Fourgchon écuyer seigneur de Lhosterie qui eut sa sepulture dans l'église de Peyrouse.

Dans le bourg on voit encore les restes d'une tour qui était d'une hauteur prodigieuse.

P. Lieu-dit «Peyreleyade» où est un dolmen.

Curés de Campagnac du Bos (Archiv. de la Dord.)
Salviat. 1670-85 (Curé de Campagnac du Bos.)
Pierrous curé du Bos (sic) 1694.

Il y a dans cette section de la commune de Sarlat un village appelé le Bos.

5° Château de Campagnac. Ce château fut construit au XIII^e s. par la famille de Plamont. Il a appartenu (aux familles) ensuite aux maisons de Belcayre, d'Abzac et de Roux. En 1804 les héritiers de Roux l'ont vendu à M. Record qui y a fait de notables embellissements.

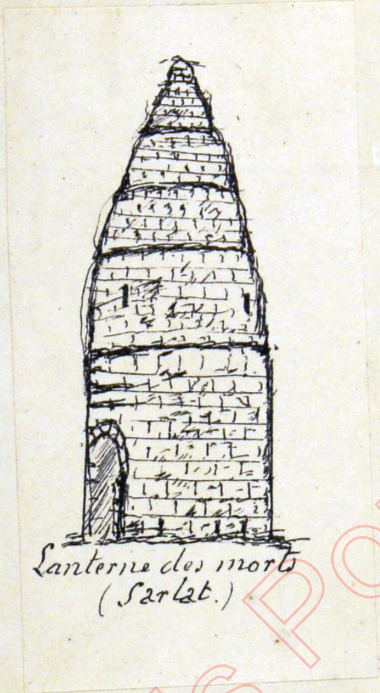
Historique. En 1348 les Anglais surprirent Temniac, St Quentin et Campagnac, mais ils n'y firent pas long séjour, car le sénéchal de Périgord et le sieur de Ribeyrac (Reginald de Pons) ... assistés des habitants de la ville (de Sarlat) y accoururent, et leur firent lâcher prise ... (Tarde imprimé, p. 112.)

En 1357 le Conseil de Sarlat fit découvrir et mettre hors de défense ces deux lieux (Puymartin château c^ne de Marquay et La Veinière c^ne de Salignac) ensemble la Rode, Campagnac et quelques autres lieux voisins de la ville pour empêcher que ces voleurs (les Anglais) ne s'y logeassent.» (Tarde p. 118.)

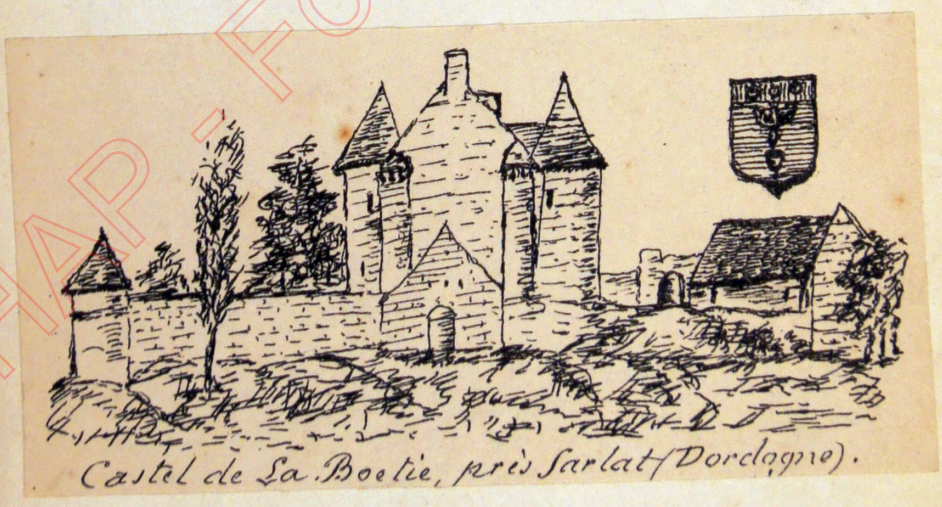
En 1360 «Guibert de Dome ... se déclare apertement ennemy de la ville (de Sarlat) et pour avoir plus moyen de leur nuire (aux français) se joint avec les Anglois et leur faict prendre l'esglize de Campaignac de laquelle et du fort de Vitrac il faict faire des courses jusques aux portes de la ville.» (Tarde p. 122) voir la monographie de Gilbert de Dome sénéchal par M. G. Marmier, dans le Bulletin ... du Périg. V.)

1589. «En ce temps, Sarlat estoit comme assiégé, à cause que Dome, Castelnau, Fayrac, Berbières, les Milandes, Baynac, St Cyprien, La Serre, Campagnac, Salignac, Paluel, La Garrigue et Montfort, tenoient pour les religionnaires et, par tous ces lieux, y avoit garnison au nombre de gens de guerre ...» (Tarde p. 315).

1592. «Le sieur de Baynac fit pétarder de nuit la maison de Belcayre-sur-Vézère, où il prind le sieur de Las Caours maître de la maison (Antoine de Reillac seigneur de Sasconrts, Belvézy, Belcaire), et le mena prisonnier à Baynac. Peu de temps après, le sieur de Paleyrac avec ses frères, enfans du prisonnier, prindrent le Château de Campaignac del Bos, espérant prindre le maistre de la maison pour, par droit de représailles, tirer leur père de prison; mais il arriva que le sieur de Campaignac (Jean de Roux écuyer) se mettant en défense fut tué, sa maison pillée où les prenans mirent garnison et la gardèrent quelque temps.» (Tarde p. 320).



Lanterne des morts
(Sarlat.)

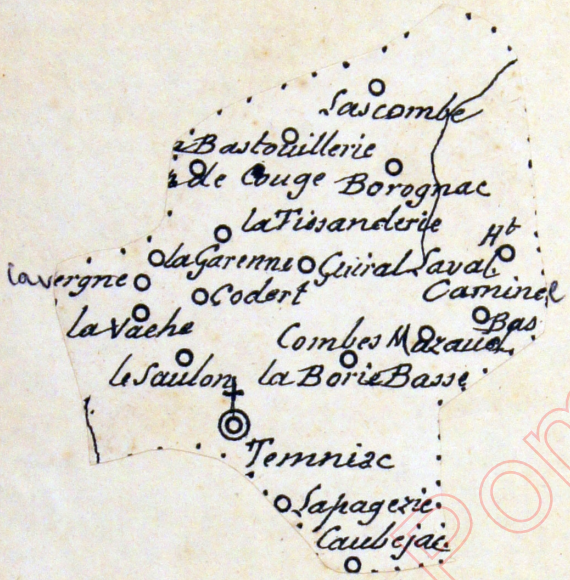


Castel de La Boetie, près Sarlat (Dordogne).

SHAP - Fonds Pommarède

Temniac

Sarlat 2



3 le bourg . Combes Massaud. 1NE la Tissanderie . 1N.
Bos Rignat (Barugnac) 1/2NE. Caminel (Hte Bse) 1NE les Tuilleres . 2NE .
Cap de Cuge . 1 1/2N (Caminel ?) . la Vache . 3/4 NO.
Graujac (Caubejac) 1SE la Garenne . 1NO . lavergne . 1NO.
Codert. 1NO. Guiral d'Aval . 1N la Bastouillerie . 1N
. lascombes . 2N Saulou . 1/3 NO

SHAP - Fonds Pommarède

Temniac. Au civil section de la commune de Sarlat, au religieux, érigée en succursale par ordonnance du 27bre 1850.
Délimitation. (Résumé d'une lettre de Mr l'Abbé Labrande ancien vicaire, datée du 10 9bre 1877.) « Je fus chargé en 1849 par M. l'abat Lavaure de former le dossier nécessaire pour obtenir de l'état l'érection de la magnifique église de Temniac en succursale... il ne me reste qu'à indiquer ... les limites que je donnai à cette nouvelle paroisse dont la population s'élevait à plus de onze cents âmes. Je rendis à la paroisse de Temniac ses anciens villages auxquels j'ajoutai les villages de l'ancienne paroisse de Campagnac ... parmi les villages de l'ancienne paroisse de Campagnac réunis à Temniac un ou deux villages situés à une faible distance de l'église de Tamniers ont été confiés depuis long-temps aux soins de MM. les Curés de Tamniers, de sorte que les habitans ne vont jamais ni à Sarlat ni à Temniac dont ils sont éloignés de cinq ou six Kil. au moins... »
(Note de M. de Ste Exupéry vic. gén.)
« Mgr de Lostanges avait détaché un certain nombre de villages de la paroisse de Sarlat et les annexa à celle de Tamniers (voyez ces villages à Tamniers). En 1853 Temniac fut érigé en succursale (en 1850. HB) et on lui donna toute la partie de la commune allant vers Tamniers. Nous n'avons pas le plan alors donné pour cette circonscription (on se l'est procuré depuis. HB). Il paraît qu'elle reprend plusieurs des villages donnés par Mgr de Lostanges à Tamniers, mais peut-être pas tous et malgré l'érection de Temniac que dessert un vicaire de Sarlat, le Curé de Tamniers a continué à exercer la juridiction sur ces villages comme Mgr de Lostanges l'avait fixé. (En marge) Le bref du 5 février 1876 sanctionne 1° la distribution de villages faite à Temniac lors de l'érection en succursale;
2° ce que cette distribution laisse subsister de la distribution faite à Tamniers. Par conséquent le Curé de Tamniers n'a pas de juridiction sur les villages qui ont été distraits de Tamniers pour aller à Temniac.
Temniac était anciennement un repaire noble acheté au IXes. au Comte de Périgord. Il avait haute justice sur Temniac, Alas et Campagnac. 1760 (Alm. de G.) voy. Dict. de Gourgues.
Origines. La bulle d'Alexandre III (1170) nomme parmi les églises dépendant de l'abbaye de Sarlat celle de « Ste Maria de Temniac. »
En 1319, l'église de Temniac ayant besoin de

réparations, l'Evêque de Sarlat Raymond-Bernard d'Aspremont sollicita du Saint-Siège des faveurs spirituelles pour tous ceux qui contribueraient à cette bonne œuvre. Le pape Jean XXII lui adressa une bulle datée du 8 août 1319. On y lit: «... Indulgentiam 60. dierum omnibus porrigentibus reparationi Ecclesiæ B. Mariæ de Tenniaco prope Sarlatum, et dierum 100 visitantibus eam in Nativitatis Domini, Resurrectionis, Ascensionis, et Pentecosten festivalibus adquinquennium). Dat. Avin. VI id. Aug. pont. Joh. XXII anno III°.» (Tarde impr. notes de M. de Gérard. p. 345).
Titulaire et Patronne. N.D. de la Nativité, 8 septembre.
Prieuré établi à Tenniac par Clément V.
Belle église ayant 2 coupoles et une demi-coupole; les créatures du chœur et la crypte offrent de l'intérêt. C'est à tort que M. l'Abbé Audierne fait remonter la fondation de cette église seulement à 1424 et l'attribue à Bertrand de Lacropte; comme nous l'avons vu, elle est beaucoup plus ancienne.
Tenniac est un des sanctuaires consacrés à Marie les plus fréquentés du Sarladais et des plus anciens. La ville de Sarlat y vient chaque année en procession le lundi de la Pentecôte, en souvenir d'un vœu, et le 8 septembre.
Le vœu. En 1709 l'hiver fut très rigoureux et par suite les misères fort grandes. Paul de Chaulnes évêque de Sarlat, s'adressa au Ciel et fit porter en procession autour de la ville la châsse de St Sacerdos; le Ciel ne se laissait pas fléchir. Avec la misère venait se joindre la maladie dont les victimes devenaient de plus en plus nombreuses. Le pontife eut alors recours à l'intercession de Notre-Dame de Tenniac. Le 14 juin de cette année 1709 il se rendit avec le clergé et le peuple à la chapelle de Marie, y officia pontificalement et des ce moment tant de ferventes supplications obtenaient la cessation du fléau. Ce vœu se renouvelle chaque année.
1682 Segre était curé de Tenniac.
Le Château de Tenniac, dit M. l'Abbé Audierne dans le Périg. ill., aurait appartenu dès les VIII° et IX° s. aux comtes de Périgord qui le vendirent en 890 à l'abbé du monastère de Sarlat. Il devint ensuite la propriété des évêques de Périgueux, dont il passa aux évêques de Sarlat.
En 1348, les Anglais s'établirent à Tenniac mais ils en furent chassés peu de temps après (Tarde impr. p. 112.
On lit dans Tarde impr. p. 122. 123) 1360 Les

Fonds Dominarède

Anglais s'étant emparés par la trahison de Gilbert de Domme de l'église de Campagnac, les habitants pour contrecarrer ces voleurs mettent garnison à Temniac et ainsi font à beau jeu bon retour. »

1434. « La longueur des guerres avait rendu les terres en friche, dont venoit la disette en ce pays mesle de François et d'Anglois. Les contributions estoient si grandes et les pilleries et ravages si fréquens que le peuple est réduit au desespoir, tellement que les habitans de Temniac et de Carlux avoient pris résolution, l'an 1434, de quitter le pays, mais la communauté de Sarlat les arresta, leur fournissant les moyens pour vivre et leur promettant toute sorte d'assistance. »

Le 11 avril 1511, Armand de Gontaut de Biron pose les bornes pour les limites de juridiction de Sarlat et de Temniac. (1) et les comuns. (Tarde impr. p. 212.) -

Le château de Temniac fut brûlé en 1569 par le marquis de Duras et restauré quelques années après par François de Salignac de la Mothe-Fénelon oncle de l'immortel archevêque de Cambrai. (Archiv. de la Dord. Q 549 N° 1)

- Vente du 3 février 1791. La terre et ci-devant seigneurie de Temniat commune de Sarlat. Propriétaire seigneurie de Temniat. Adjudicataire Louis Connac, 31.800 fr. Cette seigneurie consistait en rentes seigneuriales et l'adjudicataire fut autorisé à rejalier. »

Vente 2e prairial an 3e. Château, terres, et vigne, commune de Temniac. Propriétaire, évêché de Sarlat. Adjudicataire Antoine Guerand 24.000 fr. (Archiv. de la Dord. Q. 549 N° 9)

(Archiv. de la Dord. Q. 89 N° 429 à Temiat. Vente à François Soulier de Sarlat ... le presbytère (bâtiments, jardin etc) 810 fr. 25 therm. an IV (Ailleurs on met pour adjudicataire Jean-Baptiste Gueyrand.)

- Revenus de la Fabrique en 1881: 227 fr (ord. 175 fr).
- Cette commune renferme du grès très fin dont on peut faire des meules pour affiner. —
- Voir encore sur cette paroisse Tarde impr. p. 146, 150, 171, 202 et 204. — Cloche? —
- Voy. aussi le Bull. archeol. t. x. p. 109 et VII p. 64.) —

Voir sur Temniac dans Tamniès

Lacanède

Cne de Sarlat



1. 4. le Bourg. . le Canabal . 150. . Grezac (Grezet) 7N.
Bos de Bontemps . 2EN Camp de la Font. 3/4ON. 1. Mon Blanche. 1 1/4EN.
Bost Noir. 1/2 NO. . le Chien (le Chat) 1/2NO Madrazès. 1 1/2 ON .
Bridée . 1/30. . Costevert. 3NE. . Naudissoux 1 1/2 NO
Champ de Nadal. 1NO la Giragne . 1NO la Mouretle (?) 3NO.

Lacanède.
Gerard Armand. 1812
Monturet Martin. 1816
Malleville . . 1849
Monturet . . 1853
Lespinasse . . 1872
Monturet . . 1875
Dartin . . 1882
Martin . . 1883
Dartin . . 1884.

SHAP - Fonds Pommarède

La Canéda. 588 habitants en 1884; 814 hect.
(Le tableau des communes édité en 1870 par ordre
de la Préfecture ne porte que 200 hectares.);
131m — 204m altitude. à 4 kil de Sarlat. N.
Sol. Crétacé supérieur. — Grotte du Pey-de-l'Azé
avec dépots quaternaires; On y trouve une
grande quantité d'ossements d'animaux mê-
lés à des silex, à des haches celtiques ébau-
chées etc. (Voy. Antiquit. de Vésone t. I. p. 159).
Il y avait anciennement à la Canéda une
maison de l'Ordre Hospitalier de St Jean (Pra-
ceptoria domus hospitalis Sancti Johannis de
la Canada ou Canda (Resp. O.S.J.) Ce prieuré
fut visité au commencement du XIVe s. par Ber-
trand de Got qui devint Clément V. (Itinér.)
En 1365 la canéda relevait de la Châtellenie
de Domme (Resp. Châtell.). « Priorates de Cane-
ta » (XVe s.) —
Le domaine utile de la Canéda qui appartenait à l'ordre de Malte fut acquis par les Jésuites quelques années avant leur suppression. Il est resté la propriété du Collège de Sarlat jusqu'en 1794 qu'il fut vendu aux enchères nationales.
La Canéda après la Révolution fut au point de vue ecclésiastique annexée à la Cure de Sarlat; elle a été de nouveau érigée en paroisse par ordonnance du 14 décembre 1878.
(V Revenus de la commune en 1884: 21,01 × 35.
Revenu de la Fabrique en 1881: 227m (O.d. 175m).
Titulaire et Patron: St Jean-Baptiste, 24 juin. On lit aux archiv. de la Dord. au Registre de 1680 « Registre des mariages, bapt. et mortuaires pour servir la présente année 1680 dans l'église paroissielle de St Jean de la Canéda etc. »
L'église de la Canéda, qui est du commencement du XIIIe s. offre un intérêt archéologique. On y remarque la transition du roman et du gothique. Sa voûte bien conservée est en berceau. — cloche — Cimetière.
(Archiv. de la Dord. Q. 78. N° 295.) Le presbytère de la Canéda fut vendu le 15 messidor an IV 343m. Il consistait en maison, écurie, appentis, garde-pille, cour, jardin de la contenance de 13 toises, le tout tenant ensemble.
Curés de La Canéda: Vielfon 1680; Delage 1693; Pierre Beauterie 1696.

Share Plans Normande